

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00848  
Numéro SIREN : 421 100 645  
Nom ou dénomination : LA BANQUE POSTALE

Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2023 sous le numéro de dépôt 41759

**LA BANQUE POSTALE**  
*Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance*  
*au capital de 6 585 350 218 euros*  
*Siège social : 115 rue de Sèvres 75275 Paris cedex 06*  
*421 100 645 RCS Paris*

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 11 MAI 2023**

- EXTRAIT -

-----  
**Première résolution (Approbation des comptes annuels)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire sur l'exercice clos le 31 décembre 2022, du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des observations du Conseil de surveillance, et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 lesquels font apparaître un bénéfice de 602 084 047,77 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale, en application de l'article 223 quater du code général des impôts approuve également les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 615 999,52 euros qui, compte tenu du résultat fiscal déficitaire, ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**Deuxième résolution (Affectation du résultat)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, constate l'existence d'un bénéfice distribuable de 745 517 378,59 euros composé de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	602 084 047,77 €
- Dotation à la réserve légale :	- 30 104 202,39 €
+ Report à nouveau antérieur :	173 537 533,21 €
Total :	745 517 378,59 €

et décide de l'affecter de la manière suivante :

. au titre de dividende :	476 233 253,57 €
. au report à nouveau :	269 284 125,02 €
Total :	745 517 378,59 €

Elle fixe en conséquence le dividende à 5,93 euros pour chacune des 80 309 149 actions qui composent le capital social.



Ce dividende, éligible à l'abattement prévu au 2° du paragraphe 3 de l'article 158 du code général des impôts, sera mis en paiement au plus tard le 30 juin 2023.

L'Assemblée Générale prend acte que les dividendes suivants, tous éligibles à l'abattement prévu au 2° du paragraphe 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts ont été mis en distribution au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Nombre d'actions	Montant distribué	Par action
2019	80 309 149	0 €	0 €
2020	80 309 149	171 058 487,37 €	2,13 €
2021	80 309 149	1 541 935 660,80	19,20 €

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**Troisième résolution (Approbation des comptes consolidés)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de surveillance et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 et se soldant par un bénéfice de 1 350 099 k€. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

-----



Extrait certifié conforme  
Le Secrétaire de l'Assemblée Générale  
Dominique Orlando

Ce dividende, éligible à l'abattement prévu au 2° du paragraphe 3 de l'article 158 du code général des impôts, sera mis en paiement au plus tard le 30 juin 2023.

L'Assemblée Générale prend acte que les dividendes suivants, tous éligibles à l'abattement prévu au 2° du paragraphe 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts ont été mis en distribution au titre des trois derniers exercices :

<b>Exercice</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Montant distribué</b>	<b>Par action</b>
<b>2019</b>	80 309 149	0 €	0 €
<b>2020</b>	80 309 149	171 058 487,37 €	2,13 €
<b>2021</b>	80 309 149	1 541 935 660,80	19,20 €

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**Troisième résolution (Approbation des comptes consolidés)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de surveillance et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 et se soldant par un bénéfice de 1 350 099 k€. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

-----



Extrait certifié conforme  
Le Secrétaire de l'Assemblée Générale  
Dominique Orlando

**mazars**

Tour Exaltis  
61, Rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie



Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex

**La Banque Postale**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022

## La Banque Postale

Société anonyme à directoire  
421 100 645 R.C.S. Paris

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée Générale,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Postale relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité des comptes.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Provisionnement du risque de crédit sur les engagements octroyés à la clientèle

Risque identifié	Notre réponse
<p>La Banque Postale constitue des provisions pour couvrir des risques avérés de pertes résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers. Les expositions concernées recouvrent les créances et engagements douteux ainsi que les créances et engagements non douteux qui présentent un indicateur de risque de crédit, lié à une dégradation significative du risque depuis l'octroi ou à une situation particulière de fragilité.</p> <p>Par ailleurs, comme indiqué dans la note 2.4.2 de l'annexe aux comptes annuels, le montant des encours sensibles et les provisions afférentes ont été affectés par les mesures de surveillance spécifiques mises en place par La Banque Postale sur :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- des contreparties ou des secteurs d'activité considérés comme présentant des indices de dégradation pour les personnes morales,</li><li>- des clients considérés comme fragiles au regard du contexte inflationniste pour les particuliers</li></ul> <p>L'évaluation des provisions pour risque de crédit sur les encours de prêts et engagements clientèle requiert l'exercice du jugement pour l'identification des expositions présentant un risque de non-recouvrement et pour la détermination des flux futurs recouvrables.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne mis en place par la société pour identifier les créances et engagements sensibles ou douteux et évaluer le montant des dépréciations et provisions.</p> <p>Nous avons testé l'efficacité des contrôles jugés clés pour notre audit mis en œuvre par la société pour l'identification des encours sensibles, le classement en douteux, l'évaluation de la valeur des garanties reçues, le correct traitement des données dans les outils informatiques métiers et leur déversement en comptabilité.</p> <p>Nous avons également pris connaissance du fonctionnement et des principales conclusions des comités spécialisés de la banque qui sont chargés du suivi des créances sensibles, douteuses ou contentieuses et nous avons revu la documentation justifiant le niveau des provisions constituées.</p> <p>Sur les provisions statistiques qui sont déterminées selon des modèles :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Nous avons vérifié l'existence d'une gouvernance revoyant à une fréquence appropriée le caractère adéquat des modèles de dépréciations et les paramètres utilisés pour le calcul des dépréciations ;</li><li>- Nous avons apprécié la mise à jour des paramètres utilisés pour les calculs des dépréciations au 31 décembre 2022 ;</li></ul>

Compte-tenu de l'importance du jugement dans la détermination de ces provisions et de la dégradation attendue du risque de crédit du fait du contexte inflationniste, nous avons considéré que leur estimation au 31 décembre 2022 constituait un point clé de notre audit.

Au 31 décembre 2022, les encours bruts de crédits à la clientèle s'élèvent globalement à 110,8 milliards d'euros, dont 1,2 milliards d'euros d'encours bruts douteux, et les provisions sur créances douteuses et sur créances considérées comme sensibles représentent 887 millions d'euros comme indiqué en notes 3.3, 3.19.1 et 3.19.2 de l'annexe aux comptes annuels. Les engagements de financement et de garantie accordés à la clientèle représentent 27,8 milliards d'euros et les provisions liées 109 millions d'euros. Les principes suivis en matière de provisionnement du risque de crédit sont décrits dans le paragraphe 2- Créances sur les établissements de crédit et la clientèle – Engagements par signature de la note 1 « Principes et méthodes comptables d'évaluation » de l'annexe aux comptes annuels.

- Nous avons apprécié les modalités de prise en considération du contexte macro-économique de l'exercice dans l'actualisation des modèles de dépréciations et des paramètres utilisés, ainsi que des mesures complémentaires d'identification des dossiers sensibles.

Par ailleurs, nous avons examiné la documentation sous-tendant l'identification des dossiers sensibles, au-delà des dossiers montrant une dégradation du risque de crédit.

Pour les crédits aux personnes morales, nous avons apprécié les procédures de constitution et de supervision des dossiers figurant sur « la liste à surveiller » et des dossiers douteux, ainsi que les procédures d'estimation de leur dépréciation. Par ailleurs, sur la base d'un échantillon de dossiers, nous avons réalisé des analyses contradictoires des montants de provisions.

Nous avons analysé l'évolution des encours sensibles et des encours douteux au cours de l'exercice et celle de leur couverture par des dépréciations.

Nous avons apprécié la pertinence de l'information donnée dans les notes aux états financiers.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

## Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président du directoire.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de La Banque Postale par vos assemblées générales du 27 mai 2010 pour le cabinet KPMG S.A. et du 27 avril 2022 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2022, le cabinet KPMG S.A. était dans la 13ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 1ère année.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### Rapport au comité des comptes

Nous remettons au comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité des comptes figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes,

**Mazars**

Courbevoie, le 16 mars 2023



Charles de Boisriou  
Associés

Jean-Claude Signature numérique de  
Jean-Claude PAULY  
PAULY Date : 2023.03.16  
20:30:38 +01'00'

Jean-Claude Pauly

**KPMG S.A.**

Paris-La-Défense, le 16 mars 2023



Xavier de Coninck  
Associés



Pierre Planchon

## 5.4 COMPTES SOCIAUX

### 5.4.1 Bilan social

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2022	31.12.2021
<b>ACTIF</b>			
Caisse, banques centrales		39 355 325	50 812 385
Effets publics et valeurs assimilées	3.5	25 536 281	22 524 264
Créances sur les établissements de crédit et assimilées	3.1	20 114 824	20 228 464
Opérations avec la clientèle	3.3	109 875 516	100 325 906
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.5	26 526 162	25 827 461
Actions et autres titres à revenu variable	3.5	151 264	251 952
Participations et autres titres détenus à long terme	3.8	497 484	423 335
Parts dans les entreprises liées	3.8	10 962 007	7 923 366
Immobilisations incorporelles	3.9	673 064	645 257
Immobilisations corporelles	3.9	508 642	498 845
Autres actifs	3.10	3 178 952	1 894 028
Comptes de régularisation	3.10	1 719 213	1 341 200
<b>TOTAL</b>		<b>239 098 734</b>	<b>232 696 463</b>
<b>PASSIF</b>			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilées	3.2	52 629 595	48 712 164
Opérations avec la clientèle	3.4	148 683 350	152 005 889
Dettes représentées par un titre	3.7	21 714 168	14 131 713
Autres passifs	3.11	1 697 869	1 885 753
Comptes de régularisation	3.11	1 676 125	1 755 328
Provisions	3.12	434 631	753 525
Dettes subordonnées	3.14	4 006 205	4 255 448
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		22 000	22 000
<b>Capitaux propres sociaux (hors FRBG)</b>	3.16	<b>8 234 792</b>	<b>9 174 644</b>
➤ Capital souscrit		6 585 350	6 585 350
➤ Primes d'émission et d'apport		246 116	246 116
➤ Réserves		627 704	569 923
➤ Ecart de réévaluation			
➤ Provisions réglementées et subventions d'investissement			
➤ Report à nouveau		173 538	617 632
➤ Résultat de l'exercice		602 084	1 155 622
<b>TOTAL</b>		<b>239 098 734</b>	<b>232 696 463</b>

## 5.4.2 Résultat social

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2022	31.12.2021
<b>Intérêt et produits assimilés :</b>			
➤ opérations de trésorerie et interbancaires	4.1	1 901 795	1 199 462
➤ opérations avec la clientèle	4.1	1 540 208	1 396 876
➤ obligations et autres titres à revenu fixe	4.1	674 642	607 737
➤ autres intérêts et produits assimilés	4.1	219 017	225 167
<b>Intérêt et charges assimilées :</b>			
➤ opérations de trésorerie et interbancaires	4.1	(372 946)	(336 334)
➤ opérations avec la clientèle	4.1	(2 005 858)	(1 188 387)
➤ obligations et autres titres à revenu fixe	4.1	(417 195)	(280 547)
➤ autres intérêts et charges assimilées	4.1	(56 929)	(62 500)
Revenu des titres à revenu variable	4.2	1 384 766	1 020 664
Commissions (produits)	4.3	2 646 932	2 636 910
Commissions (charges)	4.3	(261 217)	(250 210)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	4.4	571 370	3 838
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	4.5	(456 204)	(14 727)
Autres produits d'exploitation bancaire	4.6	46 287	71 963
Autres charges d'exploitation bancaire	4.6	(92 280)	(111 740)
<b>Produit net bancaire</b>		<b>5 322 389</b>	<b>4 918 173</b>
Charges générales d'exploitation :			
➤ Frais de personnel	4.7	(504 196)	(474 728)
➤ Autres charges générales d'exploitation	4.7	(3 777 606)	(3 826 344)
➤ Refacturations		152 425	166 848
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.10	(221 159)	(177 059)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>971 852</b>	<b>606 889</b>
Coût du risque	4.11	(219 380)	(140 681)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>752 471</b>	<b>466 208</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	4.12	(149 653)	684 549
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>602 818</b>	<b>1 150 757</b>
Résultat exceptionnel		-	-
Impôts sur les bénéfices	4.13	(734)	4 865
Dotations nettes au FRBG et aux provisions réglementées		(0)	-
<b>Résultat net social</b>		<b>602 084</b>	<b>1 155 622</b>
Résultat net social par action (en euros)		7,50	14,39
Résultat dilué par action (en euros)		7,50	14,39

## 5.4.3 Hors bilan social

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
<b>Engagements de financement, de garantie et engagement sur titres donnés</b>		
➤ Engagements de financement		
-En faveur d'établissements de crédit	1 829 901	1 913 254
-En faveur de la clientèle	24 033 418	24 892 881
➤ Engagements de garantie		
-En faveur d'établissements de crédit (1)	1 046 363	1 123 439
-En faveur de la clientèle	3 791 646	4 819 296
➤ Engagements sur titres		
- Titres à livrer (2)	15 444 092	17 414 976
<b>Engagements de financement, de garantie et engagements sur titres reçus</b>		
➤ Engagements de financement		
-Reçus d'établissements de crédit	14 783 054	17 185 354
-Reçus de la clientèle (2)	1 736 817	399 841
➤ Engagements de garantie		
-Reçus d'établissements de crédit (3)	36 264 938	32 593 144
-Reçus de la clientèle	7 174 368	6 751 137
➤ Engagements sur titres		
-Titres à recevoir	165 333	193 931
<b>Autres engagements donnés et reçus</b>		
➤ Autres engagements donnés (4)	34 752 139	33 354 318
➤ Autres engagements reçus	264 160	49

Les engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change au comptant et à terme et de prêts / emprunts de devises sont décrits dans la note 3.17.

Les engagements hors-bilan relatifs aux opérations sur instruments financiers à terme sont décrits dans la note 2.20.

- 1) Engagement relatif au Crédit Logement** : La Banque Postale s'est engagée à maintenir les fonds propres de base du Crédit Logement à hauteur de sa quote part au sein du capital de cette société, soit 6%, afin que cette dernière respecte le ratio de solvabilité.

En outre, La Banque Postale, s'est engagée à reconstituer, le cas échéant, le fonds mutuel de garantie de Crédit Logement, qui garantit la défaillance des emprunteurs sur les prêts cautionnés par ce dernier. Le montant de cet engagement, qui correspond à la quote part des encours distribués par le réseau de La Poste, s'élève au 31 décembre 2022 à 168,2 M€.

- 2) Les engagements de financements reçus de la clientèle et les titres à livrer** correspondent majoritairement à des opérations de mises en pensions post arrêté.
- 3) Les engagements de garantie reçus d'établissements de crédits** sont constitués à hauteur de 36 140 M€ de cautions reçues de Crédit Logement.
- 4) Autres engagements donnés**: La Banque Postale donne des nantissements sur une partie de ses actifs financiers dans le cadre de la ligne de refinancement 3G auprès de la Banque de France pour 8 825 M€, auprès du Crédit logement pour 146,3 M€ et sur une partie de ses encours de crédits immobiliers auprès de sa société de financement à l'habitat, LBP Home Loan SFH, pour 25 277 M€.

# NOTE 1 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES D'EVALUATION

## PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX

---

Les comptes sociaux sont établis conformément aux principes généraux applicables en France aux établissements de crédit.

Détenue à 100%, La Banque Postale est consolidée dans les comptes de La Poste et fait partie de son périmètre d'intégration fiscale.

La Banque Postale établit par ailleurs des comptes consolidés en tant que société mère.

## CHANGEMENTS DE METHODES ET COMPARABILITE

---

### 1 – Changements de méthodes

Aucun changement de méthode n'est intervenu cette année. Les règlements de l'Autorité Nationale de la Comptabilité entrés en vigueur en 2022 sont sans impacts sur les comptes.

### 2 - Comparabilité des exercices

S'agissant du bilan, du compte de résultat et du hors bilan, les données présentées pour l'exercice 2022 sont comparables à l'exercice précédent.

## REGLES DE PRESENTATION ET D'EVALUATION

---

La Banque suit les règles et principes édictés par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-07 du 26 novembre 2014, qui reprend en un seul texte l'ensemble de la réglementation comptable applicable aux établissements bancaires.

### 1 – Opérations en devises

Conformément au règlement de l'ANC n° 2014-07, les actifs, passifs et engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de change au comptant en vigueur à la date d'arrêt.

Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les opérations de couverture de change à terme sont comptabilisées en hors bilan. La position est inscrite à l'origine sur la base du cours comptant puis le report/déport (différence entre le cours à terme et le cours comptant) est constaté prorata temporis en résultat.

### 2 – Créances sur les établissements de crédit et la clientèle – Engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme (prêts, opérations de pensions) pour les établissements de crédit ; créances commerciales, comptes ordinaires, crédits de trésorerie, à l'équipement, ou à l'habitat et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis, les comptes ordinaires débiteurs, ainsi que les titres reçus en pension livrée et les valeurs reçues en pension.

Les garanties reçues sont enregistrées au hors bilan, réévaluées régulièrement et plafonnées à la valeur comptable du crédit.

Le risque de crédit (créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle, titres à revenus fixes, engagements par signature et instruments financiers) est traité conformément aux dispositions du règlement de l'ANC n°2014-07.

Pour une contrepartie donnée, le risque de crédit se caractérise par l'existence d'une perte potentielle liée à une possibilité de défaillance de cette dernière par rapport aux engagements qu'elle a souscrit.

Le suivi des créances s'appuie sur un système expert qui selon la catégorie de clientèle (particuliers, personnes morales,...) utilise des notations externes ou internes ou un mix des deux.

## Prêts

Ils sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement, avec comptabilisation d'une surcote/décote en cas d'origination/d'acquisition pour un montant différent. Les intérêts correspondants sont calculés selon la mécanique du TIE.

## Créances douteuses

Le processus de déclassement en créances douteuses s'applique aux découverts non régularisés, aux crédits immobiliers et aux prêts à la consommation et prêts aux personnes morales.

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles l'établissement estime probable de ne pas percevoir tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie.

Les créances présentant des perspectives de recouvrement fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé sont spécifiquement identifiées au sein des encours douteux comme des encours douteux compromis.

Le déclassement des découverts non régularisés concerne les comptes actifs et les comptes clos. Le déclassement des découverts non régularisés sur comptes actifs a pour effet de déclasser les encours sains en douteux non compromis. Il est effectué mensuellement et tient compte pour chaque dossier de la durée du découvert. La clôture du compte a pour effet de déclasser la créance en encours douteux compromis. Les créances de très faibles montants sont passées directement en pertes.

Le déclassement des crédits en douteux non compromis est effectué lorsqu'il existe une indication objective de l'existence d'un événement survenu après la mise en place d'un prêt - ou d'un groupe de prêts, susceptible de générer une perte de valeur. Il peut s'agir des prêts présentant des échéances impayées, des encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse ou lorsque la situation financière de la contrepartie est dégradée et se traduit par un risque de non recouvrement.

Un encours est déclassé en douteux au plus tard trois mois après la survenance d'un ou plusieurs impayés ou lorsqu'il s'agit de dossiers pour lesquels une demande de plan de surendettement a été effectuée auprès de la Banque de France même si ces dossiers ne présentent aucun incident de paiement.

L'identification en encours douteux compromis intervient obligatoirement à la déchéance du terme ou à la clôture des relations avec la contrepartie (dans le cas de créances à durée indéterminée). Par ailleurs le passage en douteux compromis est effectué systématiquement un an après le passage en statut douteux sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé.

Par application du principe de contagion, la totalité des encours d'un même titulaire est déclassée en créance douteuse dès lors qu'une créance sur ce titulaire est déclassée dans le Groupe.

Les prêts immobiliers douteux peuvent être reclassés en encours sains lorsque les impayés sont régularisés et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles depuis au moins 90 jours.

Les créances jugées définitivement irrécouvrables sont inscrites en pertes, les dépréciations correspondantes faisant l'objet d'une reprise.

## Créances restructurées

Les créances restructurées sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières d'origine du fait de difficultés financières de l'emprunteur.

Les restructurations sont définies selon deux principaux critères :

- ▶ des concessions par l'établissement
- ▶ des difficultés financières de l'emprunteur

La décote constatée lors de la restructuration d'une créance est enregistrée en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle correspond à la différence entre la valeur nominale de la créance avant la restructuration et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des nouveaux flux futurs attendus. La décote est rapportée au compte de résultat dans la marge d'intérêt selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

▶ Clientèle Retail

La contrepartie restructurée sort du douteux après une période probatoire de 12 mois; elle est ensuite déclassée en sensible pendant une durée minimum de 24 mois, avant un retour en sain si aucune nouvelle restructuration ni incident de paiement matériel n'a eu lieu.

▶ Clientèle Hors Retail

S'agissant de la clientèle hors Retail, à la sortie du douteux, une période probatoire de 12 mois s'effectue à dire d'expert, au cas par cas, et sur la base d'une analyse bancaire. La proposition de reclassement en « sains sous surveillance » est faite par le Département de suivi client et validée par la Direction des Risques.

A noter que les crédits restructurés revenus en expositions saines, sont soumis à une période probatoire de 2 ans avec un retour en douteux en cas d'impayé matériel durant cette période.

## Dépréciations spécifiques sur les prêts

▶ Périmètre des crédits immobiliers

Le provisionnement spécifique sur les crédits immobiliers en défaut peut être statistique (sur la base de données historiques par catégories homogènes) ou individuel par contrepartie.

Les encours en défaut sont pondérés par le paramètre de la « meilleure estimation de la perte anticipée sur l'exposition en défaut » ajusté pour la comptabilité de certains éléments (comme l'effet d'un ralentissement économique). Ce paramètre est déterminé en fonction de la durée du défaut et du type de garantie.

Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en « Coût du risque » au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation.

Par application du principe de contagion, la totalité des encours d'un même titulaire est provisionnée dès lors qu'une créance sur ce titulaire est provisionnée dans le Groupe.

En cas de réappréciation de prêts immobiliers dépréciés, les provisions peuvent être reprises intégralement ou partiellement et les créances reclassées en encours sains lorsque la totalité des impayés est régularisée et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles depuis au moins deux mois.

▶ Périmètre des prêts aux personnes morales

Sur ce périmètre, le provisionnement des encours en défaut est suivi mensuellement et est ajusté à dire d'expert le cas échéant. Une dépréciation est alors constatée par différence entre la valeur comptable et les flux attendus actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, déterminés en tenant compte de la situation financière du débiteur et de la valeur actuelle des garanties reçues. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en « Coût du risque » au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation.

Par application du principe de contagion, la totalité des encours d'un même titulaire est provisionnée dès lors qu'une créance sur ce titulaire est provisionnée dans le Groupe.

▶ Dépréciations sur les prêts qualifiés de sensibles

La Banque Postale a adopté une approche prudente de l'appréciation du risque de crédit dès lors qu'il existe une perte potentielle liée à une possibilité de défaillance de la contrepartie. Ainsi, des provisions pour encours sensibles sont comptabilisées afin de couvrir les risques liés aux opérations de prêts que des événements survenus ou en cours rendent probables, même si ces derniers ne sont pas individualisables.

Dans ce cadre, les prêts pour lesquels une dégradation significative de la qualité de crédit a été identifiée depuis leur date de première comptabilisation sont déclassés en sensibles et font l'objet d'une dépréciation à hauteur des pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument. Les pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument correspondent aux pertes totales encourues en cas de défaut, prenant en compte les différentes garanties, et pondérées par la probabilité de passage en défaut sur la durée de vie attendue de l'instrument.

La Banque Postale s'appuie sur un certain nombre d'indicateurs afin de détecter les éventuelles dégradations de la qualité de crédit d'une contrepartie, basés en règle générale sur des notations internes ou externes, ou bien sur des faits générateurs de risques (par exemple baisse du chiffre d'affaires, augmentation de l'utilisation des facilités de crédit).

Par ailleurs, il existe au sein de La Banque Postale une présomption (réfutable) de dégradation significative du risque de crédit en présence d'un impayé de plus de trente jours. Dans ce cadre, La Banque Postale SA a retenu l'arriéré de paiement supérieur à trente jours indiquant une difficulté financière (à l'exception donc des impayés techniques) comme « backstop<sup>1</sup> » de la mesure de la dégradation significative du risque de crédit et du déclassé en sensible.

<sup>1</sup> Le « Backstop » se définit comme un seuil à partir duquel un actif financier est présumé connaître une augmentation significative de son risque de crédit.

De la même manière, l'inscription en « watch list » peut être un indicateur (réfutable par le comité Watch List) de dégradation significative du risque de crédit.

Un actif ayant subi une dégradation significative du risque de crédit peut sortir du sensible lorsque :

- ▶ l'actif ne présente plus d'indicateurs de dégradation significative depuis son entrée au bilan. Dans ce cas, l'actif n'est plus provisionné ;
- ▶ les incidents d'arriéré de paiement sont régularisés. Dans ce cas, l'actif sort du périmètre des sensibles (selon les cas, une période d'observation peut être mise en place afin d'éviter les récives) ;
- ▶ l'actif est déclassé en douteux.

Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en « Coût du risque » au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation.

## Dépréciation des découverts

Le provisionnement des découverts non régularisés concerne les comptes actifs et les comptes clos. Il est effectué mensuellement et tient compte pour chaque dossier de la durée du découvert. Les créances de très faibles montants sont passées directement en pertes.

En ce qui concerne les comptes actifs, le provisionnement s'effectue selon la même méthodologie que celle appliquée aux crédits immobiliers.

La Banque examine la situation du débit non régularisé, même s'il s'inscrit dans les limites de découvert autorisé, dès lors qu'il s'agit d'une contrepartie considérée comme risquée et qu'il excède 30 jours consécutifs ou bien dès la survenance d'un incident de paiement. Des dépréciations sur ces comptes sont alors enregistrées et évoluent avec la situation du compte. Le principe de contagion s'applique aux autres concours d'une même catégorie. Au-delà d'un certain délai, la clôture du compte est prononcée.

Les intérêts sur créances douteuses sont enregistrés en produit net bancaire et intégralement dépréciés. Les dépréciations sont enregistrées dans le coût du risque.

## Engagements de financement

Les engagements de financement ne figurent pas au bilan, et sont enregistrés en hors bilan. Ces engagements de financement font l'objet d'une provision au passif du bilan, dès lors qu'une dégradation significative de la qualité de crédit est identifiée, ou que la contrepartie est en défaut.

## Engagements de garantie

Les engagements de garantie sont évalués selon des probabilités d'exercice de ces garanties. Les provisions sont constituées au passif.

## Titres reçus en pension livrée et valeurs reçues en pension

Ils sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en résultat de l'exercice prorata temporis.

Les titres pris en pension livrée puis cédés sont enregistrés au passif en dettes de titres. Ils sont dès lors valorisés à leur valeur de marché.

## 3 – Titres

Les titres sont inscrits au bilan en fonction de leur nature :

- ▶ effets publics (bons du Trésor et titres assimilés),
- ▶ obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire),
- ▶ actions et autres titres à revenu variable.

En application des dispositions du règlement de l'ANC n°2014-07, ces titres sont comptabilisés en fonction de leur portefeuille de destination correspondant à l'objet économique de leur détention : transaction, placement, investissement, titres de l'activité de portefeuille et titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées.

Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation spécifiques décrites infra.

En cas de risque de crédit avéré, les titres à revenu fixe inscrits en portefeuille d'investissement sont identifiés comme douteux selon les mêmes critères que ceux applicables aux créances et engagements douteux.

## Titres de transaction

Les titres de transaction comprennent, outre des valeurs mobilières, des bons du Trésor et des titres de créances négociables. Ils sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme. Ils se négocient sur des marchés actifs.

Les titres de transaction sont comptabilisés à leur date d'acquisition pour leur prix d'acquisition frais exclus, et incluant le cas échéant les intérêts courus. A chaque arrêté, ils sont valorisés au prix de marché du jour le plus récent. Les écarts de réévaluation ainsi dégagés sont enregistrés en résultat.

Les gains ou pertes latents ou réalisés sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».

Les coupons perçus sont comptabilisés en produits d'intérêt.

Les titres de transaction qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme peuvent être transférés dans les catégories « Titres de placement » ou « Titres d'investissement » si :

- ▶ une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention,
- ▶ ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Banque a la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur valeur de marché à la date du transfert.

Si les caractéristiques du marché sur lequel les titres de transaction ont été acquis évoluent de sorte que ce marché ne puisse plus être considéré comme actif, l'établissement détermine la valeur de réévaluation des titres concernés en utilisant des techniques de valorisation qui tiennent compte des nouvelles caractéristiques du marché.

## Titres de placement

Les titres de placement incluent les titres ne répondant pas aux conditions d'un classement dans les portefeuilles de transaction ou d'investissement.

Les titres de placement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition frais exclus. Ils sont gérés selon la méthode du « premier entré, premier sorti » et évalués de la façon suivante, par ensembles homogènes de titres et sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres :

- ▶ obligations : les moins-values latentes calculées par rapport à la valeur de marché sur la base du cours de clôture sont constatées sous forme de dépréciation,
- ▶ bons du Trésor, TCN et titres du marché interbancaire : des dépréciations sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché.

Les gains sur opérations de microcouverture sont pris en compte pour le calcul des dépréciations.

Les éventuelles primes ou décotes font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus des titres de placement sont comptabilisés au compte de résultat en « produits d'intérêt pour les titres à revenus fixes et en revenus des titres à revenus variables », les gains ou pertes réalisés ainsi que les dotations et reprises de provisions pour dépréciation sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie titres d'investissement si :

- ▶ une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention,
- ▶ ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Banque a la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur prix d'acquisition et les dépréciations antérieurement constituées sont également transférées puis reprises sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

En l'absence de marché actif la valorisation comptable doit être déterminée par utilisation de techniques de valorisation. Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans un contexte de concurrence normale. Elles reposent sur les données issues du marché, des justes valeurs d'instruments identiques en substance, de modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options et font appel à des méthodes de valorisation reconnues. L'objectif d'une technique de valorisation est d'établir quel aurait été le prix de l'instrument dans un marché normal. A titre d'exemple, la juste valeur des titres obligataires, des titres à revenu variable et des futures est déterminée en utilisant des prix cotés. L'utilisation de techniques de valorisation faisant référence à des données de marché concerne plus généralement les dérivés de gré à gré, les titres à intérêts précomptés (Billets de Trésorerie, Certificats de dépôts...), les dépôts-repo.

## Titres d'investissement

Ils sont composés de titres à revenu fixe acquis ou reclassés de la catégorie « Titres de placement » ou « Titres de transaction » avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Lors de l'arrêté comptable, les moins-values latentes pouvant existées entre la valeur comptable des titres et leur prix de marché ne font pas l'objet de dépréciations. En revanche, lorsqu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout

ou partie de la valeur de remboursement à leur échéance, une dépréciation est constituée. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (surcote - décote) est amortie en mode actuariel.

Les intérêts de ces titres sont comptabilisés au compte de résultat en produits d'intérêt sur titres à revenus fixes.

Les dotations ou reprises de dépréciations sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres ou de transferts vers une autre catégorie, pour un montant significatif par rapport au montant total des autres titres d'investissement détenus, le classement dans cette catégorie n'est plus autorisé pour la période en cours et pendant les deux exercices suivants.

Tous les titres détenus et classés en « Titres d'investissement » sont alors reclassés dans la catégorie « Titres de placement ». Lorsque, dans les cas de situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie, des titres de transaction et de placement ont été transférés dans cette catégorie, les cessions réalisées avant l'échéance de ces titres d'investissement, si elles sont liées au fait qu'ils redeviennent négociables sur un marché actif, n'entraînent pas l'application de la règle, décrite précédemment, de reclassement des autres titres détenus.

## Titres de l'activité de portefeuille (TAP)

Les titres de l'activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise émettrice. Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition.

Une dépréciation est constatée pour couvrir la perte de valeur durable des titres due à la dégradation intrinsèque de la situation de la société.

Les revenus des titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés au compte de résultat au sein des revenus des titres à revenus variables.

Les gains ou pertes réalisés ainsi que les dotations et reprises de provisions pour dépréciation sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

## Titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles La Banque Postale SA dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités de La Banque Postale SA. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage d'intérêts de La Banque Postale SA est supérieur ou égal à 10 %.

Les Autres titres détenus à long terme sont des actions et valeurs assimilées que La Banque Postale SA entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilège avec l'entreprise émettrice.

Les parts dans les entreprises liées sont constituées d'actions et autres titres à revenu variable détenus dans les entreprises liées pour lesquelles La Banque Postale SA dispose d'un contrôle exclusif, c'est-à-dire celles susceptibles d'être incluses par intégration globale dans les comptes du Groupe.

En date d'arrêté comptable, les titres détenus sont évalués à leur valeur d'utilité qui est estimée par référence à différents critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité, l'actualisation des cash flows futurs. Des dépréciations sont constituées en cas de perte durable de la valeur d'usage de la société. Les dotations nettes de reprises ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres sont comptabilisées dans la rubrique « Gains et pertes sur actifs immobilisés ».

Les dividendes sont enregistrés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'Assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

## Prêts/Emprunts de titres

Dans le cadre des opérations de prêts/emprunts de titres, la propriété des titres est transférée à l'emprunteur sans contrepartie financière.

A la date de transfert de propriété des titres (généralement la date du contrat de prêt), l'établissement prêteur ne fait plus figurer à son bilan les titres prêtés et inscrit une créance représentative de valeur comptable des titres prêtés. L'établissement emprunteur inscrit à l'actif les titres dans la catégorie des titres de transaction et au passif la dette de titres à l'égard du prêteur au prix de marché du jour de l'emprunt.

En date d'arrêté comptable, l'établissement prêteur évalue la créance selon les règles applicables aux titres qui ont fait l'objet du prêt.

L'établissement emprunteur évalue la dette de titres au prix de marché des titres empruntés le plus récent et les titres inscrits à son actif selon les règles applicables aux titres de transaction.

La rémunération relative à un prêt ou à un emprunt de titres est comptabilisée prorata temporis.

Les titres empruntés sont présentés dans les états de synthèse en déduction de la dette représentative de la valeur des titres empruntés figurant au poste « Autres passifs ».

Le détail des montants comptabilisés à l'actif et au passif mais présentés compensés dans les états de synthèse est donné en annexes.

### Titres reçus/donnés en pension livrée

Les titres faisant l'objet d'une mise en pension sont maintenus à l'actif du bilan du Groupe dans leur poste d'origine. Ils viennent garantir le cessionnaire des sommes prêtées au groupe. Ainsi, en contrepartie des sommes encaissées, le groupe comptabilise une dette à l'égard du cessionnaire, représentative de l'obligation de restituer les dites sommes. Cette dette est présentée dans la rubrique Dettes envers la clientèle ou Dettes envers les établissements de crédit.

De manière symétrique, les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du Groupe qui enregistre le droit à restituer des sommes délivrées par le Groupe dans la rubrique Prêts et créances sur la clientèle ou Prêts et créances sur les établissements de crédit.

Les intérêts correspondants à la dette ou à la créance sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

## 4 – Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont valorisées à leur coût d'acquisition éventuellement majoré, pour les immeubles, des premières dépenses d'installation et d'aménagement.

Dans le cadre de l'application des dispositions du règlement de l'ANC n° 2014-03, six composants ont été retenus pour les immeubles d'exploitation de la Banque : gros œuvre, toiture, menuiserie et travaux extérieurs, gros équipements, petits équipements et agencements, terrain.

Les amortissements sont calculés en mode linéaire sur la durée probable d'utilisation. Les immeubles sont ainsi amortis, selon leurs composants, sur des durées comprises entre 10 et 80 ans :

- ▶ gros œuvre : 80 ans
- ▶ toiture : 60 ans
- ▶ menuiseries et travaux extérieurs : 40 ans
- ▶ gros équipements : 20 ans
- ▶ petits équipements, agencements : 10 ans.

Les installations, aménagements et agencements sont généralement amortis sur 10 ans.

Les logiciels créés, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont comptabilisés à leur coût de développement incluant les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet. Ils sont en règle générale amortis sur 3 à 5 ans, voire 7 ans pour les développements et projets les plus structurants dont l'utilisation est prévue sur cette durée.

Les charges suivantes figurent en immobilisations incorporelles :

- ▶ les frais de développement engagés au cours de la phase de développement, si les conditions d'activation spécifiques aux frais de développement sont remplies (méthode de référence) ;
- ▶ les frais d'augmentation de capital, fusion, scission, apport et transformation (aucune méthode de référence).

Les frais de développement sont en règle générale amortis sur la durée d'utilisation estimée du projet ou au maximum pour 5 ans. Les frais d'augmentation de capital sont amortis selon un plan d'amortissement qui ne peut pas dépasser 5 ans.

## 5 – Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Ces dettes comprennent les dépôts, les emprunts contractés ainsi que les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

## Epargne réglementée

La Banque Postale est tenue de transférer une quote-part de l'épargne collectée au titre du livret A, du LDD et du LEP qu'ils distribuent, à la Caisse des dépôts et consignations. Ce principe de centralisation obligatoire est prévu par l'article L 221-5 du code monétaire et financier pour le Livret A et le Livret de Développement Durable et Solidaire et à l'article R 221-58 du même code pour le Livret d'Epargne Populaire.

Les encours ainsi centralisés sont déposés sur un fonds d'épargne géré par la Caisse des dépôts et consignations, prévu par l'article L 221-7 du code monétaire et financier, et sont utilisés pour le financement du logement social et de la politique de la ville.

Les sommes reçues de la clientèle sur les dépôts réglementés sont comptabilisées à leur valeur nominale dans des comptes de dettes envers la clientèle dédiés aux comptes d'épargne à régime spécial.

Les sommes versées au fonds d'épargne sont comptabilisées à leur valeur nominale dans un compte de créance dédié parmi les créances sur les établissements de crédit.

Les comptes à régime spécial sont présentés au passif des états de synthèse sous déduction de la créance représentative de la quote-part du total des dépôts collectés centralisés au Fonds d'épargne. Le détail des dépôts collectés comptabilisés au passif ainsi que de la créance de centralisation comptabilisée à l'actif est présenté en annexes.

## Emprunts

Les emprunts sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

### 6 – Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont constituées des émissions de titres de créances négociables effectuées par La Banque Postale.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les frais d'émission sont étalés de manière actuarielle sur la durée de vie des émissions correspondantes, de même que les primes d'émission et de remboursement.

### 7 – Provisions

Figurent sous cette rubrique :

- ▶ les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie ;
- ▶ les provisions constituées pour faire face aux engagements sociaux correspondant pour l'essentiel à des indemnités de fin de carrière ;
- ▶ les autres provisions constituées en vertu des dispositions relatives à la comptabilisation des passifs du règlement de l'ANC n° 2014-03. Ces provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise ; leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, et à l'absence de contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers ;
- ▶ les provisions pour couvrir les engagements par signature dont la perspective d'appel en garantie est devenue hautement probable ;
- ▶ les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) proposés à la clientèle de particuliers dans le cadre de la loi du 10 juillet 1965 comportent deux phases : l'une de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi sous forme de prêts immobiliers.

Les CEL et PEL génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- ▶ obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL ouverts avant le 28 février 2011, et à un taux révisable annuellement pour les nouvelles générations,
- ▶ obligation d'octroyer aux clients qui le demandent un crédit à un taux fixé à la signature du contrat.

Ces engagements aux conséquences potentiellement défavorables (Avis n°2006-02 du Conseil National de la Comptabilité) pour la Banque font l'objet de provisions présentées au passif du bilan (au poste « Provisions ») et dont les variations sont enregistrées en produit net bancaire au sein de la marge d'intérêts.

Les provisions sont estimées sur la base de statistiques comportementales des clients, de données de marché pour chaque génération de plan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires mais non réglementés en termes de rémunération. Elles ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée.

Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

## 8 - Dettes subordonnées

Ce poste regroupe les dettes dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Les intérêts courus à verser sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du résultat.

## 9 - Fonds pour risques bancaires généraux

Ce fonds est destiné à faire face aux risques opérationnels et aux charges inhérentes aux activités bancaires et de gestion des actifs financiers et qui ne peuvent être couverts par ailleurs.

## 10 – Opérations sur les instruments financiers à terme

Les opérations portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement de l'ANC n°2014-07. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats.

La comptabilisation des résultats sur ces instruments est fonction de l'intention de gestion.

Opérations de macro-couverture :

Les charges et les produits relatifs aux opérations de macro-couverture sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. La contrepartie de cet enregistrement est inscrite dans les comptes de régularisation jusqu'à la date d'encaissement ou de décaissement des fonds.

Les soultes constatées lors de la résiliation d'instruments financiers de taux sont rapportées immédiatement au compte de résultat.

Opérations de micro-couverture :

Les charges ou produits des instruments affectés dès l'origine à la couverture d'un élément ou d'un ensemble homogène sont enregistrés en résultat de manière symétrique aux produits ou charges de l'élément couvert.

Les soultes constatées lors de la résiliation d'instruments financiers de taux sont rapportées immédiatement au compte de résultat. Lorsque la résiliation fait suite à la cession de l'élément couvert, les soultes sont présentées de manière symétrique aux gains ou pertes réalisés lors de la cession.

Autres opérations :

Ces opérations sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Concernant les opérations négociées de gré à gré correspondant à des positions ouvertes isolées, les résultats sont enregistrés au dénouement du contrat selon leur nature. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les pertes latentes éventuelles définies comme la différence entre la valeur de marché estimée et la valeur comptable font l'objet d'une provision.

Les gains ou pertes, latents ou réalisés sur les opérations effectuées sur un marché organisé, sont directement portés dans les résultats de l'exercice.

## 11 – Engagements hors bilan

Le hors bilan retrace essentiellement les engagements de financement donnés (facilités de caisse, découverts, engagements de financement irrévocables) et les engagements de garantie reçus ou donnés n'ayant pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Les autres engagements donnés correspondent principalement à la juste valeur des titres nantis au profit de la Banque Centrale Européenne dans le cadre de l'engagement de financement reçu de cette dernière ou du nantissement des crédits au profit de la société de financement à l'habitat du groupe La Banque Postale (La Banque Postale Home Loan SFH).

## 12 – Engagements sociaux

Les engagements sociaux sont, pour la plupart d'entre eux, couverts par des cotisations passées en charges.

S'agissant des droits des salariés à l'indemnité de départ en retraite, non couverts par des contrats d'assurance, ils sont calculés en application de la Recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013 et modifiée le 5 novembre 2021. Ces derniers sont provisionnés selon une méthode actuarielle prenant en compte l'âge et l'ancienneté du personnel, les probabilités de mortalité et de maintien dans le Groupe jusqu'à l'âge de départ à la retraite et l'évolution estimée des rémunérations.

Le régime de retraite de La Banque Postale est à prestations définies, plafonné en montant et avec l'octroi de la prestation conditionné par l'ancienneté et sous condition de présence en date de passage à la retraite. Depuis le 1er janvier 2021, les droits sont comptabilisés à partir de nouvelle méthode introduite dans la Recommandation ANC n°2013-02 modifiée (méthode b dans le texte), c'est-à-dire de la date à partir de laquelle chaque année de service compte pour l'acquisition des droits à prestation avant la date de départ en retraite (la première année du nombre d'années plafonnées par le régime avant le départ en retraite du salarié).

Le régime de retraite du personnel contractuel se caractérise par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ou aucun engagement ne figure dans les comptes du Groupe. Les cotisations payées aux organismes sont comptabilisées en charges de période.

La loi de finances rectificative pour 2006 a mis en place, rétroactivement au 1er janvier 2006, une réforme du financement des retraites des fonctionnaires de l'Etat rattachés au groupe La Poste.

Dans le cadre du régime mis en place en 2006, le groupe acquitte une contribution employeur à caractère libératoire. Aucune provision n'est donc comptabilisée dans les comptes au titre des retraites des fonctionnaires.

## 13 - Produits et charges de commissions

La Banque Postale comptabilise en résultat les commissions en fonction des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auquel ce service est attaché :

- ▶ les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation (commissions sur moyens de paiement) ;
- ▶ les commissions assimilables par nature à des intérêts sont comptabilisés en intérêts, produits et charges assimilés ;
- ▶ les commissions rémunérant des services ponctuels ou rémunérant un acte important sont intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est réalisée ou l'acte exécuté (commissions sur mandats, commissions sur incidents de paiement).

## 14 - Coût du risque

Le coût du risque de crédit comprend :

- ▶ les dotations et reprises sur les dépréciations des prêts et créances à la clientèle ;
- ▶ les dotations et reprises sur les dépréciations des titres d'investissement ;
- ▶ les dotations et reprises relatives aux provisions sur garanties financières données et sur engagements de financement ;
- ▶ les décotes sur crédits restructurés, les pertes sur créances irrécouvrables ainsi que les récupérations sur créances amorties.

## 15 - Impôt sur les sociétés

Seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes sociaux. La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de 2022.

Le taux normal de l'impôt est de 25 % auquel s'ajoute une contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%, soit un taux effectif d'imposition de 25,83%.

La Banque Postale fait partie du périmètre d'intégration fiscale du Groupe La Poste. Compte tenu des termes de la convention, la charge d'impôt enregistrée dans les comptes de La Banque Postale est identique à celle qui le serait en l'absence d'intégration.

## NOTE 2 - FAITS MARQUANTS

### 2.1. Evolution de l'actionnariat de CNP Assurances

Comme annoncé le 28 octobre 2021, La Banque Postale a déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) l'offre publique d'achat simplifiée (OPAS) visant les actions de CNP Assurances le 16 mars 2022.

L'OPAS a été jugée conforme par l'AMF le 26 avril 2022. Elle a été ouverte du 2 mai 2022 au 31 mai 2022 inclus, pour un prix de 20,90 euros par action (dividende de 1 euro détaché) faisant ressortir une prime de 36% sur le cours de Bourse avant l'annonce de l'opération. L'OPAS a été jugée favorable aux intérêts de CNP Assurances, de ses actionnaires et de ses salariés par le Conseil d'administration de CNP Assurances.

A l'issue de l'OPAS, les actionnaires minoritaires ne représentaient pas plus de 10 % du capital et des droits de vote de CNP Assurances, La Banque Postale a mis en œuvre une procédure de retrait obligatoire. Ainsi, au 31 décembre 2022, La Banque postale est actionnaire de 100% des titres de CNP Assurances.

### 2.2 Emissions et remboursement d'obligations subordonnées

La Banque Postale a émis le 5 décembre 2022 une dette obligataire subordonnée « Tier 2 » pour un montant de 500 millions d'euros, avec une maturité à mars 2034 portant intérêt à taux fixe de 5,5 % jusqu'au 5 mars 2029. Cette émission répond aux critères de classification en instruments de dettes en normes IFRS.

La Banque Postale a activé le 19 novembre 2022 son option de remboursement anticipé sur une dette obligataire de 750 millions d'euros émise en novembre 2015 avec un taux de 2,75%.

### 2.3 Première émission d'obligation en GBP Senior Non-Préféré

La Banque Postale a émis le 13 septembre 2022 une émission Senior Non-Préféré pour un montant de 425 millions de livres sterling d'une maturité 6NC5, avec un spread final de Gilt +260 bps et un coupon à taux fixe de 5,625 %. Il s'agit de la première émission de référence de La Banque Postale en devise étrangère.

### 2.4 Risque de crédit et impact de la crise Covid 19

En 2022, les conditions macroéconomiques dans lesquelles opère La Banque Postale ont fortement évolué par rapport à l'environnement connu au 31 décembre 2021. Ainsi, alors qu'il était envisagé une période de reprise économique soutenue pendant plusieurs années, en sortie de pandémie COVID-19 et accompagnée par des politiques publiques accommodantes et favorisant la transition écologique, l'ouverture d'un conflit armé en Europe entre l'Ukraine et la Russie au cours du premier trimestre 2022 a plongé à nouveau l'économie mondiale dans l'incertitude. Les mesures prises en matière de couverture du risque de crédit visent à refléter ce contexte.

Les informations présentées dans cette note reflètent cette évolution.

L'invasion du territoire ukrainien par les troupes russes le 24 février 2022 a entraîné des tensions sur les matières premières agricoles et énergétiques, ainsi qu'une brusque remontée de l'aversion au risque côté investisseurs et des interrogations sur la solidité de la croissance mondiale. Cette situation a exacerbé les tensions inflationnistes qui préexistaient en situation de sortie de crise pandémique avec un redémarrage général de l'économie, une transformation digitale de celle-ci, un surcroît d'épargne à investir et des chaînes d'approvisionnement en difficulté importante.

En réaction à ce contexte inflationniste, les principales banques centrales ont décidé de mesures de remontées de leurs taux directeurs plus ou moins fortes, en fonction des situations macro-économiques et budgétaires locales.

Pour La Banque Postale, les impacts de la situation sont :

- ▶ relativement limités s'agissant du risque naissant directement du conflit entre l'Ukraine et la Russie : le portefeuille de crédits de La Banque Postale n'a pas d'exposition sur l'Ukraine et la Russie. La principale zone de vigilance sur le portefeuille de crédits réside plutôt dans les conséquences indirectes de la situation sur la clientèle Personnes Morales françaises financées par La Banque Postale, pour celles qui réaliseraient une part significative de leur activité avec la Russie notamment.

Nota bene : Des mesures ont été prises par la Direction de la Conformité Groupe dès le début du conflit pour identifier et surveiller les comptes, avoirs et opérations de personnes physiques ou morales faisant l'objet de sanctions, et ces dispositions sont encore en vigueur aujourd'hui.

- ▶ une dégradation potentiellement conséquente (même si non avérée à ce jour) de la qualité de crédit des portefeuilles du fait des externalités négatives du conflit : à savoir l'augmentation forte de l'inflation et ses incidences sur le contexte général de taux et le reste de la macro-économie.

De manière synthétique, les impacts anticipés de cette détérioration du contexte macro-économique pourraient être les suivants :

- ▶ **Clientèle Entreprises** : une augmentation des défaillances des entreprises les plus fragiles est envisagée. La taille et le secteur d'activité sont deux éléments importants pour l'évaluation de ce risque. Face à ces enjeux, au 31 décembre, La Banque Postale a maintenu une approche de provisionnement prudente, conservant l'ensemble des mesures de provisionnement sectoriel en vigueur – dont certaines portent sur des activités potentiellement plus à risque encore dans le contexte actuel – à savoir sur les secteurs sensibles du Transport privé de passagers, et en particulier le secteur Aérien, l'Automobile, le Tourisme-Hôtellerie-Restaurant, la Distribution, l'Immobilier commercial et surtout celui de l'Agriculture pour anticiper d'éventuelles difficultés liées aux matières premières à la suite de l'ouverture du conflit russo-ukrainien (mesure en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> semestre 2022). Par ailleurs, une nouvelle mesure de provisionnement collectif a été décidée en fin d'année 2022 par la Direction des Risques Groupe sur les expositions dites « à effet de levier » présentant le niveau de qualité de crédit le plus faible.
- ▶ **Clientèle des Particuliers** : la stabilité de l'emploi, de l'épargne et des revenus disponibles nets d'inflation pour les clients ayant des crédits sont des éléments structurants dans l'appréciation du risque de crédit. Les aides mises en place par le gouvernement français, les blocages de prix ou encore le système de chômage français permettent de retarder voire compenser ce risque, mais il est néanmoins attendu des difficultés pour les clients de La Banque Postale disposant de revenus modestes, particulièrement vulnérables à des augmentations fortes des prix sur des produits de base et de consommation courante. Aussi, La Banque Postale a provisionné une partie de ce risque inflation sur les clients fragiles disposant de crédits à la consommation ou ayant souscrit à des Prêts à l'Accession Sociale.

## 2.4.1 Impacts de la crise COVID-19

Comme l'ensemble des établissements de crédit, La Banque Postale fait face depuis le début de l'année 2020, aux conséquences économiques et opérationnelles liées à la survenance de la pandémie COVID-19.

Pour rappel, depuis mars 2020 et la requalification par l'Organisation Mondiale de la Santé de l'épidémie de COVID-19 en pandémie, la France a connu à la date de rédaction du présent document sept vagues épidémiques, s'accompagnant de mesures sanitaires renforcées décidées par le gouvernement français, avec notamment le confinement de la population, la fermeture des lieux recevant du public « non indispensables à la vie du pays » et l'annulation de toutes les activités culturelles et sportives. Ces mesures entraînant mécaniquement des conséquences significatives sur l'économie, La Banque Postale s'est mobilisée aux côtés des pouvoirs publics pour soutenir les difficultés conjoncturelles de ses clients qui en avaient le plus besoin tout au long de ces périodes.

De façon concrète, plusieurs mesures, articulées avec les dispositifs publics exceptionnels de soutien aux entreprises et aux particuliers, ont été mises en place, et sont encore en place au 31 décembre 2022 :

- ▶ octroi de prêts garantis par l'Etat (« PGE ») : au 31 décembre 2022, les PGE représentent un encours résiduel de 844 millions d'euros (dont 718 millions d'euros à plus de 2 ans) ;
- ▶ octroi de prêts participatifs de relance (« PPR ») : les PPR sont distribués par les établissements bancaires français, dont La Banque Postale, à partir d'avril 2021 et jusqu'en juin 2022. Au cours de 2022, 21 contrats ont été contractualisés pour un montant total de 5,9 millions d'euros. L'encours total de PPR s'élève à 11,5 millions d'euros à fin décembre 2022.

A la date de rédaction du présent document, l'épidémie semble désormais sous contrôle. De nouvelles vagues de contamination au virus COVID-19 et à ses variants sont observées mais avec un niveau de dangerosité significativement plus faible, en corrélation avec le niveau de couverture vaccinale, et ces vagues ne limitent plus dans les pays développés que partiellement le fonctionnement de l'économie.

L'Organisation Mondiale de la Santé reste toutefois très prudente quant à l'horizon de fin possible de la pandémie et un nouveau redémarrage de l'épidémie avec des variants dangereux viendrait accroître les incertitudes et potentielles difficultés de la clientèle de la banque évoquées au paragraphe consacré aux évolutions du contexte géopolitique et macro-économique.

## 2.4.2 Impact du contexte macro-économique sur l'évaluation du risque de crédit

Au 31 décembre 2022, le coût du risque s'établit à 219 millions d'euros, sans sinistralité particulière constatée. Ce niveau reflète :

- ▶ la qualité des actifs tant dans la banque de détail que dans la banque de financement et d'investissement ;
- ▶ sa faible exposition aux secteurs corporate les plus impactés par la crise actuelle ;
- ▶ la politique prudente de La Banque Postale en matière de provisionnement sur l'ensemble de sa clientèle.

La classification et le provisionnement des expositions de La Banque Postale continuent au 31 décembre 2022 de reposer sur :

- ▶ des mécanismes automatiques d'identification des Dégradations Significatives de Risques éventuelles;
- ▶ des mesures de contrôle et de validation faisant intervenir les équipes de la Direction des Risques Groupe, et d'éventuelles décisions d'ajustements individuels ou collectifs, prises dans le cadre du dispositif de surveillance des expositions (processus Watch List, mesures sectorielles etc.).

Au 31 décembre 2022, La Banque Postale a procédé à la mise à jour des scénarios macroéconomiques et des paramètres de risques associés utilisés dans le provisionnement statistique. Par ailleurs, l'incertitude liée à la crise (et ses conséquences macro-économiques) sur l'évaluation du risque de crédit est appréhendée dans les comptes de La Banque Postale au travers de mesures de gestion adaptées à chaque grand segment de clientèle. Ces mesures ont été prises par la Direction des Risques Groupe, après réalisation d'une revue de l'ensemble de son portefeuille.

### Personnes morales

Au 31 décembre 2022, le coût du risque de crédit au titre de l'activité de Financement et d'Investissement Personnes Morales est la résultante des éléments suivants :

- ▶ du processus de surveillance des expositions de La Banque Postale qui conduit notamment à plusieurs dotations individuelles aux provisions amplifiées par le contexte géopolitique et macro-économique, ou par des situations spécifiques ;
- ▶ des prises de décisions spécifiques de provisionnement dans les comités dédiés aux dossiers en souffrance et sous surveillance (dossiers Watchlist et/ou dégradés classés en sensible et dossiers en défaut) ;
- ▶ de l'application de dispositions de provisionnement collectif (sectoriel ou autre).

Sur ce dernier volet, La Banque Postale a fait le choix, après observation des effets de la crise, de conserver ou amplifier les mesures de provisionnement collectif mises en œuvre en fin d'année 2020 et d'élargir cette approche en 2021, puis en 2022. En synthèse, au 31 décembre 2022, les secteurs soumis à une mesure sectorielle sont donc :

- ▶ le secteur du Tourisme, de l'Hôtellerie et des Loisirs ;
- ▶ le Transport privé de passagers aérien et terrestre ;
- ▶ le secteur de l'Énergie photovoltaïque en France pour cause de révision des conditions tarifaires ;
- ▶ certains segments de la Distribution ;
- ▶ l'Automobile ;
- ▶ le secteur de l'Immobilier commercial, à l'exception des actifs à usage commercial de centre-ville ;
- ▶ le secteur de l'Agriculture (ajouté au 1er semestre 2022) afin d'anticiper les difficultés probables à venir sur certains clients éprouvés par les tensions sur les matières premières et leurs chaînes d'approvisionnement depuis l'ouverture du conflit armé entre la Russie et l'Ukraine.
- ▶ Les opérations à effets de leviers (répondant aux lignes directrices de l'Autorité Bancaire Européenne relatives aux « leveraged transactions ») disposant une notation dégradée, ainsi que les LBO, afin d'anticiper les possibles difficultés de trésoreries liées à l'inflation (ajouté au 31 décembre 2022).

## Particuliers

Au 31 décembre 2022, il a été décidé d'apporter les ajustements suivants afin de refléter les impacts de la crise portant sur la clientèle des personnes physiques du portefeuille :

- ▶ le reclassement en sain des expositions de crédit à la clientèle de détail sur la zone des Antilles, du fait de l'amélioration du contexte sanitaire, économique et social ;
- ▶ la conservation de l'overlay (facteur multiplicatif) appliqué au calcul du paramètre de LGD (perte en cas de défaut) des crédits immobiliers garantis par des sûretés réelles ;
- ▶ le déclassement en sensible d'une catégorie de clientèle dite « fragile », que la banque anticipe comme particulièrement vulnérable dans le contexte inflationniste actuel et aux impacts sur la macroéconomie des réactions de politique monétaire en cours. Cette population est composée de clients disposant d'un niveau d'épargne dans les livres de la banque ou d'un reste à vivre faible ;
- ▶ et de la mise à jour des modèles de paramètres de provisionnement, ainsi que des scénarios macroéconomiques et de leur pondération, sur l'ensemble des catégories de clients sur lesquels LBP est exposée
- ▶ de la revue des seuils de dégradation significative du risque de crédit.

## NOTE 3 - NOTES DE BILAN

### 3.1 Créances envers les établissements de crédit et assimilées

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Comptes ordinaires débiteurs	78 886	165 381
Comptes et prêts au jour le jour	-	-
Titres reçus en pension livrée	421 216	336 830
Valeurs non imputées	4 206	474
Créances douteuses	-	-
Créances rattachées	0	3
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>504 307</b>	<b>502 689</b>
<b>DEPRECIATIONS</b>	<b>(0)</b>	<b>0</b>
<b>CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT A VUE</b>	<b>504 307</b>	<b>502 689</b>
Comptes et prêts à terme (1)	19 502 242	19 642 210
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés (2)	78 100	78 100
Créances douteuses	-	-
Créances rattachées	30 176	5 465
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>19 610 518</b>	<b>19 725 776</b>
<b>DEPRECIATIONS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT A TERME</b>	<b>19 610 518</b>	<b>19 725 776</b>
<b>CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILEES</b>	<b>20 114 824</b>	<b>20 228 464</b>

(1) Dont prêts à des filiales du groupe La Banque Postale : 19 489 488 k€.

(2) Il s'agit de prêts subordonnés accordés à Crédit Logement afin de permettre à ce dernier de respecter ses engagements en matière de fonds propres prudentiels.

## 3.2 Dettes envers les établissements de crédit et assimilées

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Comptes ordinaires créditeurs <sup>1</sup>	1 456 031	1 373 242
Comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension au jour le jour		
Titres donnés en pension livrée		
Autres sommes dues	64	1 913
Dettes rattachées		
<b>Dettes envers les établissements de crédit à vue</b>	<b>1 456 095</b>	<b>1 375 155</b>
Comptes et emprunts à terme <sup>2</sup>	28 174 454	26 819 817
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée	22 993 865	20 605 937
Dettes rattachées	5 181	-88 745
<b>Dettes envers les établissements de crédit à terme</b>	<b>51 173 500</b>	<b>47 337 009</b>
<b>DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉES</b>	<b>52 629 595</b>	<b>48 712 164</b>

(1) dont avec les filiales du groupe La Banque Postale : 831 672 k€ au 31.12.2022 contre 504 483 k€ au 31.12.2021.

(2) dont avec les filiales du groupe La Banque Postale : 19 982 763 k€ au 31.12.2022 contre 17 988 817 k€ au 31.12.2021

## 3.3 Créances - Opérations avec la clientèle

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Créances commerciales	-	-
Comptes ordinaires débiteurs (1)	786 253	870 530
Prêts à la clientèle financière	1 093 427	492 445
Autres concours à la clientèle:	98 933 078	91 800 643
- dont Crédits de trésorerie (3)	8 226 796	7 409 629
- dont Crédits à l'habitat (3)	79 576 631	73 113 336
- dont Crédits à l'exportation	17 616	18 922
- dont Autres crédits (3)	11 112 035	11 258 755
- dont Opérations de crédit-bail et assimilés	-	-
- dont Prêt à la clientèle financière	-	-
Valeurs non imputées (2)	51 014	69 974
Titres reçus en pension livrée	9 887 826	7 812 778
Prêts subordonnés	10 690	5 207
<b>OPERATIONS A LA CLIENTELE AVANT DEPRECIATIONS</b>	<b>110 762 289</b>	<b>101 051 577</b>
<b>DEPRECIATIONS RELATIVES AUX CREANCES A LA CLIENTELE</b>		
Sur les comptes ordinaires débiteurs	(93 657)	(77 584)
Sur les crédits à la clientèle	(793 115)	(648 087)
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>109 875 516</b>	<b>100 325 906</b>
Dont créances rattachées	202 167	158 419
Dont créances douteuses brutes	829 507	537 135
Dont créances douteuses compromises brutes	404 846	398 747
Dont créances restructurées saines	211 876	241 316

(1) Dont avec les filiales du groupe La Banque Postale : 53 526 k€ au 31.12.2022 contre 68 186 k€ au 31.12.2021

(2) Le poste représente essentiellement les créances relatives aux opérations sur mandats

(3) La ventilation des encours au 31.12.2021 a été modifiée

Les crédits à l'habitat comprennent 66,7 Md€ de crédits aux personnes physiques au 31.12.2022 contre 61,7 Md€ au 31.12.2021

### 3.4 Dettes - Opérations avec la clientèle

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Comptes à régime spécial à vue	97 986 436	93 226 871
Comptes à régime spécial à terme	25 236 323	26 925 552
Dettes rattachées		
<b>Comptes d'épargne a régime spécial</b>	<b>123 222 759</b>	<b>120 152 423</b>
Créance de centralisation à l'actif	(64 732 426)	-64 932 654
<b>Compte à régime spécial net de centralisation auprès de la CDC</b>	<b>58 490 333</b>	<b>55 219 769</b>
Comptes ordinaires créditeurs <sup>1</sup>	81 458 043	84 849 985
Dettes rattachées	16 948	6 509
<b>Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle</b>	<b>81 474 991</b>	<b>84 856 494</b>
Emprunts clientèle financière	3 684 901	4 067 416
Comptes créditeurs à terme	525 399	
Valeurs données en pension		
Titres et valeurs donnés en pension livrée	4 066 788	7 584 798
Autres sommes dues à la clientèle	432 434	282 963
Dettes rattachées	8 504	-5 552
<b>Autres dettes envers la clientèle</b>	<b>8 718 026</b>	<b>11 929 626</b>
<b>OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>148 683 350</b>	<b>152 005 889</b>

(1) Dont avec les filiales du groupe La Banque Postale : 152 762 k€ au 31.12.2022 contre 694 987 k€ au 31.12.2021

### 3.5 Opérations financières - Détail par catégorie

(en milliers d'euros)	31.12.2022				
	Titres de				
	Transaction <sup>1</sup>	Placement	Investissement	Activité de portefeuille	Total
<b>EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>					
Valeur de remboursement	177 457	707 011	23 849 861	-	24 734 328
Primes / décotes résiduelles	-	338	339 355	-	339 693
Créances rattachées	-	1 259	549 084	-	550 342
Dépréciations	-	(1 167)	(86 916)	-	(88 083)
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>177 457</b>	<b>707 441</b>	<b>24 651 383</b>	<b>-</b>	<b>25 536 281</b>
Dont titres prêtés			3 065 965	-	3 065 965
Dont titres cotés	18 195	707 430	24 651 383	-	25 377 008
<b>OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE</b>					
Valeur de remboursement	42 114	17 175 887	9 766 671	-	26 984 672
Primes / décotes résiduelles	-	(59 198)	24 970	-	(34 228)
Créances rattachées	-	80 542	13 382	-	93 924
Dépréciations	-	(518 206)	-	-	(518 206)
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>42 114</b>	<b>16 679 025</b>	<b>9 805 023</b>	<b>-</b>	<b>26 526 162</b>
Dont titres prêtés				-	-
Dont titres cotés	22 147	15 584 516	9 805 023	-	25 411 686
<b>ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE</b>					
Valeur brute	-	129 452	-	35 710	165 162
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	(13 898)	-	-	(13 898)
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>-</b>	<b>115 554</b>	<b>-</b>	<b>35 710</b>	<b>151 264</b>
Dont titres prêtés					-
Dont titres cotés		6 724		1 603	8 327
<b>TOTAL NET PAR TYPE DE PORTEFEUILLE</b>	<b>219 570</b>	<b>17 502 020</b>	<b>34 456 406</b>	<b>35 710</b>	<b>52 213 707</b>

(1) La valeur au bilan des titres de transaction correspond à leur valeur de marché.

Le risque de contrepartie attaché aux titres à revenu fixe est détaillé en note 3.19.2

Dans un contexte exceptionnel de hausse excessivement rapide et de très forte ampleur des taux d'intérêts constatés depuis début décembre 2021 et une situation inflationniste majeure, La Banque Postale a procédé au reclassement d'un montant nominal de 3,3 Md€ de titres de placement vers des portefeuilles d'investissement. Un montant de 0,9 Md€ de dépréciation aurait été enregistré dans les comptes si ces titres avaient été maintenus en titres de placement.

31.12.2021					
Titres de					
(en milliers d'euros)	Transaction (1)	Placement	Investissement	Activité de portefeuille	Total
<b>EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES*</b>					
Valeur de remboursement	0	4 955 320	16 349 415	-	21 304 735
Primes / décotes résiduelles	-	520 235	595 612	-	1 115 846
Créances rattachées	-	38 494	159 004	-	197 498
Dépréciations	-	(93 815)	-	-	(93 815)
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>0</b>	<b>5 420 233</b>	<b>17 104 031</b>	<b>-</b>	<b>22 524 264</b>
dont titres prêtés	-	457 943	763 628	-	1 221 571
dont titres cotés	-	5 420 233	17 104 031	-	22 524 264
<b>OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE</b>					
Valeur de remboursement	1 442 181	15 604 832	8 581 000	-	25 628 013
Primes / décotes résiduelles	-	150 040	29 285	-	179 325
Créances rattachées	-	68 518	2 981	-	71 499
Dépréciations	-	(51 376)	-	-	(51 376)
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>1 442 181</b>	<b>15 772 013</b>	<b>8 613 266</b>	<b>-</b>	<b>25 827 460</b>
dont titres prêtés	-	-	-	-	-
dont titres cotés	1 375 033	15 477 609	8 613 266	-	25 465 908
<b>ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE</b>					
Valeur brute	-	218 848	-	47 289	266 137
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	(9 201)	-	(4 984)	(14 185)
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>-</b>	<b>209 647</b>	<b>-</b>	<b>42 305</b>	<b>251 952</b>
dont titres prêtés	-	-	-	-	-
dont titres cotés	-	89 268	-	1 745	91 013
<b>TOTAL NET PAR TYPE DE PORTEFEUILLE</b>	<b>1 442 181</b>	<b>21 401 893</b>	<b>25 717 297</b>	<b>42 305</b>	<b>48 603 676</b>

(1) La valeur au bilan des titres de transaction correspond à leur valeur de marché

Au cours l'exercice 2021, aucun transfert de titres de placement vers des portefeuilles d'investissement n'a été effectué.

### 3.6 Valeur de marché des titres détenus

(en milliers d'euros)	Titres de placement		Titres d'investissement		Titres d'activité de portefeuille	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
<b>EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>						
Valeur nette comptable(1)	707 441	5 420 233	24 651 383	17 104 031		
Valeur de marché	658 796	5 538 903	20 659 646	17 868 804		
<b>OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE</b>						
Valeur nette comptable(1)	16 679 025	15 772 013	9 805 023	8 613 266		
Valeur de marché	16 305 680	15 785 959	8 651 753	8 538 778		
<b>ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE</b>						
Valeur nette comptable	115 554	209 647			35 710	42 305
Valeur de marché et/ou valeur d'utilité pour les TAP	165 911	289 355			55 750	71 597

(1) Les dépréciations sont calculées en tenant compte des résultats latents afférents aux instruments financiers affectés, le cas échéant, en couverture des titres de placement

### 3.7 Dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Bons de caisse	-	-
Dettes rattachées	-	-
<b>Bons de caisse</b>	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-
Certificats de dépôts	13 408 372	7 861 937
Bons à Moyen Terme Négociables et autres Titres de Créances Négociables émis	-	-
Dettes rattachées	(11 257)	860
<b>Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables</b>	<b>13 397 115</b>	<b>7 862 797</b>
Emprunts obligataires et assimilés	6 193 117	4 826 712
Prime d'émissions	(39 289)	(21 082)
Dettes rattachées	39 581	22 326
<b>Emprunts obligataires et assimilés</b>	<b>6 193 408</b>	<b>4 827 957</b>
Autres dettes représentées par un titre	2 122 845	1 440 899
Dettes rattachées	799	60
<b>Autres dettes représentées par un titre</b>	<b>2 123 644</b>	<b>1 440 960</b>
<b>DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE</b>	<b>21 714 168</b>	<b>14 131 713</b>

### 3.8 Parts dans les entreprise liées, Participation et autres titres détenus à LT

(en milliers d'euros)	31.12.2022				31.12.2021			
	Valeur Comptable des titres	Avances	Dépréciations	Valeur Nette des titres	Valeur Comptable des titres	Avances	Dépréciations	Valeur Nette des titres
Parts Côtées	-			-	5 654 601			5 654 601
Parts non Côtées	11 220 225		(258 218)	10 962 007	2 269 194		(430)	2 268 764
<b>Parts dans les entreprises liées</b>	<b>11 220 225</b>	<b>-</b>	<b>(258 218)</b>	<b>10 962 007</b>	<b>7 923 795</b>	<b>-</b>	<b>(430)</b>	<b>7 923 365</b>
Titres Côtés	-			-	-			-
Titres non Côtées	557 263		(59 779)	497 484	494 254		(70 919)	423 335
<b>Participations et autres titres détenus à LT</b>	<b>557 263</b>	<b>-</b>	<b>(59 779)</b>	<b>497 484</b>	<b>494 254</b>	<b>-</b>	<b>(70 919)</b>	<b>423 335</b>

CNP Assurances a été retiré de la cote le 20 juin 2022

### 3.9 Détail des immobilisations

(en milliers d'euros)	01.01.2022		Variation		31.12.2022			31.12.2021		
	Montant Brut	Entrées	Transfert	Sorties	Montant Brut	Amortissement s et dépréciations cumulés	Montant Net	Montant Brut	Amortissement s et dépréciations cumulés	Montant Net
Terrains	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Constructions (1)	375 743	-	-	-	375 743	-	375 743	375 743	-	375 743
Autres Immobilisations d'exploitation	690 991	60 304	-	(74 735)	676 560	(543 662)	132 898	690 991	(567 889)	123 102
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 066 735</b>	<b>60 304</b>	<b>-</b>	<b>(74 735)</b>	<b>1 052 304</b>	<b>(543 662)</b>	<b>508 642</b>	<b>1 066 735</b>	<b>(567 889)</b>	<b>498 845</b>
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Concessions, licences, brevets	380 488	17 559	-	(2 080)	395 967	(353 335)	42 632	380 488	(326 413)	54 075
Autres immobilisations incorporelles	1 506 987	180 902	-	(15 545)	1 672 344	(1 041 912)	630 431	1 506 987	(915 805)	591 182
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 887 475</b>	<b>198 461</b>	<b>-</b>	<b>(17 625)</b>	<b>2 068 311</b>	<b>(1 395 247)</b>	<b>673 064</b>	<b>1 887 475</b>	<b>(1 242 218)</b>	<b>645 257</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES</b>	<b>2 954 209</b>	<b>258 765</b>	<b>-</b>	<b>(92 360)</b>	<b>3 120 614</b>	<b>(1 938 909)</b>	<b>1 181 706</b>	<b>2 954 209</b>	<b>(1 810 107)</b>	<b>1 144 102</b>

(1) Ce poste est constitué des montants de participations dans les SCI CRSF et SCI Tertiaire Saint Romain conformément aux préconisations de l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution 2007.

### 3.10 Détail des comptes de régularisation et autres actifs

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Charges constatées d'avance	30 096	37 059
Produits à recevoir sur dérivés	231 281	337 723
Autres produits à recevoir	537 665	532 220
Réévaluation des instruments dérivés et de change	195 856	(8)
Comptes d'encaissement	56 094	6 627
Autres comptes de régularisation	668 220	427 578
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>1 719 213</b>	<b>1 341 200</b>
Instruments conditionnels achetés	523 895	90 522
Gestion collective des Livrets de Développement Durable	-	-
Dépôts de garantie versés(1)	1 916 884	1 088 772
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	820	2 262
Créances rattachées	2 640	857
Autres actifs (2)	736 755	728 812
Dépréciations	(2 042)	(17 197)
<b>ACTIFS DIVERS</b>	<b>3 178 952</b>	<b>1 894 028</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS</b>	<b>4 898 165</b>	<b>3 235 228</b>

(1) Dont 25 000 k€ avec les filiales

(2) Dont avec les filiales du groupe La Banque Postale : 66 552 k€ au 31.12.2022 contre 111 668 k€ au 31.12.2021

### 3.11 Détail des comptes de régularisation et autres passifs

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Produits constatés d'avance	424 845	416 588
Charges à payer sur dérivés	225 496	240 303
Réévaluation des instruments dérivés et de change		341
Autres comptes de régularisation <sup>1</sup>	1 025 784	1 098 096
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>1 676 125</b>	<b>1 755 328</b>
Instruments conditionnels vendus	585 719	83 258
Dettes de titres		
Créditeurs divers <sup>2</sup>	1 103 469	1 794 631
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	6 939	6 216
Dettes rattachées	1 743	1 648
<b>Passifs divers</b>	<b>1 697 869</b>	<b>1 885 753</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS</b>	<b>3 373 994</b>	<b>3 641 080</b>

(1) Ce poste représente notamment les comptes de régularisation d'opérations de moyens de paiement des centres financiers

(2) Dont avec les filiales du groupe La Banque Postale 375 818 k€ au 31.12.2022 contre 174 673 k€ au 31.12.2021

### 3.12 Détail des provisions passif

(en milliers d'euros)	31.12.2021	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Autres variations	31.12.2022
Provisions pour retraites et autres engagements sociaux	34 958	4 600	(4 000)	(5 985)		29 573
Provisions Epargne logement	185 600		-	(80 300)		105 300
Autres provisions	434 625	100 055	(7 402)	(337 039)	573	190 812
<b>Provisions (hors risque de contrepartie)</b>	<b>655 183</b>	<b>104 655</b>	<b>(11 402)</b>	<b>(423 324)</b>	<b>573</b>	<b>325 685</b>
Engagements par signature	-					
Provisions sur engagements de garantie	51 362	3 577		(24 623)		30 316
Provisions sur engagements de financement	46 981	66 321		(34 638)	(34)	78 630
<b>PROVISIONS POUR RISQUES DE CONTREPARTIE INSCRITES AU PASSIF</b>	<b>98 343</b>	<b>69 898</b>	<b>-</b>	<b>(59 261)</b>	<b>(34)</b>	<b>108 946</b>
<b>PROVISIONS</b>	<b>753 526</b>	<b>174 553</b>	<b>(11 402)</b>	<b>(482 585)</b>	<b>539</b>	<b>434 631</b>

### 3.13 Détail de l'optionalité épargne logement

(en millions d'euros)

Génération	Crédits octroyés au titre des PEL et CEL		Provision 2022	Provision 2021	Variation de provision
	Encours collectés				
+ de 10 ans	11 915		21	125	(104)
4 à 10 ans	11 813		1	4	(3)
- 4 ans	972			2	(2)
<b>Total PEL</b>	<b>24 700</b>	<b>5</b>	<b>22</b>	<b>131</b>	<b>(109)</b>
<b>Total CEL</b>	<b>4 326</b>	<b>27</b>	<b>83</b>	<b>55</b>	<b>28</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>29 026</b>	<b>32</b>	<b>105</b>	<b>186</b>	<b>(81)</b>

### 3.14 Dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	Date d'émission	Date échéance	Taux	Devise origine	31.12.2022	31.12.2021
Dettes subordonnées remboursables	19/11/2015	19/11/2027	2,750%	EUR		750 000
Dettes subordonnées remboursables	09/06/2016	09/06/2028	3,000%	EUR	500 000	500 000
Dettes subordonnées remboursables	05/10/2016	05/10/2028	2,250%	EUR	100 000	100 000
Dettes subordonnées remboursables	16/01/2017	09/06/2028	3,000%	EUR	150 000	150 000
Dettes subordonnées remboursables	26/10/2020	26/01/2031	0,875%	EUR	500 000	500 000
Dettes subordonnées remboursables	02/02/2021	02/08/2032	0,750%	EUR	500 000	500 000
Dettes subordonnées remboursables	27/04/2021	02/08/2032	0,750%	EUR	250 000	250 000
Dettes subordonnées remboursables (1)	05/12/2022	05/03/2034	5,50%	EUR	500 000	
Dettes subordonnées perpétuelles	20/11/2019	NA	3,875%	EUR	750 000	750 000
Dettes subordonnées perpétuelles (2)	29/09/2021	NA	3,000%	EUR	750 000	750 000
Intérêts et assimilés					6 205	5 448
<b>TOTAL</b>					<b>4 006 205</b>	<b>4 255 448</b>

(1) La Banque Postale a émis le 5 décembre 2022 des obligations AT2 pour un montant total de 500 millions d'euros.

(2) La Banque Postale avait émis le 29 septembre 2021 sa seconde obligation « Additional Tier 1 » pour un montant de 750 millions d'euros.

### 3.15 Opérations avec des établissements de crédit et avec la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	Int.	<= 3 mois	3 mois à 1	1 à 5 ans	> 5 ans	31.12.2022
<b>ACTIF</b>						
Créances sur les établissements de crédit et assimilées	30 176	2 346 644	3 947 605	8 601 002	5 189 397	20 114 824
Créances sur la clientèle	203 496	8 712 265	11 825 199	28 207 716	60 926 840	109 875 516
Portefeuilles de titres (transaction, placement et investissement)	217 183	217 696	3 489 168	16 664 079	31 474 317	52 062 443
Effets publics et valeurs assimilées	138 305	87 127	1 572 589	1 924 361	21 813 899	25 536 281
Obligations et autres titres à revenu fixe	78 878	130 569	1 916 579	14 739 718	9 660 418	26 526 162
<b>PASSIF</b>						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilées	(31 916)	30 678 353	1 980 634	9 721 271	10 281 253	52 629 595
Dettes envers la clientèle	1 943	148 551 045	126 149	4 213	-	148 683 350
Dettes représentées par un titre	(10 166)	10 448 857	3 207 425	3 179 602	4 888 450	21 714 168
Emprunts obligataires	292	170 317	112 507	2 394 362	3 515 931	6 193 409
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	(11 257)	10 278 540	3 094 918	27 304	7 610	13 397 115
Autres dettes représentées par un titre	799	-	-	757 936	1 364 909	2 123 644
Dettes subordonnées	25 678	(19 473)	-	750 000	3 250 000	4 006 205
<b>HORS BILAN</b>						
Engagements de financement donnés		15 056 990	3 880 823	5 119 420	1 806 085	25 863 319
Engagements de garantie donnés		4 216 899	350 752	233 718	36 640	4 838 009

## 3.16 Capitaux propres

(en milliers d'euros)	Fonds pour risques bancaires généraux	Capital	Prime d'émission et d'apport	Réserves légales	Autres réserves et report à nouveau	Résultat social	Capitaux propres sociaux (hors FRBG)	Total des capitaux propres sociaux
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2020</b>	<b>22 000</b>	<b>6 585 350</b>	<b>246 115</b>	<b>260 442</b>	<b>1 496 577</b>	<b>(409 951)</b>	<b>8 178 532</b>	<b>8 200 532</b>
Affectation du résultat 2020					(409 951)	409 951	-	-
Distribution N au titre du résultat N-1					(171 058)		(171 058)	(171 058)
Autres variations					11 548		11 548	11 548
Résultat 2021						1 155 622	1 155 622	1 155 622
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2021</b>	<b>22 000</b>	<b>6 585 350</b>	<b>246 115</b>	<b>260 442</b>	<b>927 116</b>	<b>1 155 622</b>	<b>9 174 644</b>	<b>9 196 644</b>
Affectation du résultat 2021				57 781	1 097 841	(1 155 622)	-	-
Distribution N au titre du résultat N-1					(1 541 936)		(1 541 936)	(1 541 936)
Autres variations							-	-
Résultat 2022						602 084	602 084	602 084
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2022</b>	<b>22 000</b>	<b>6 585 350</b>	<b>246 115</b>	<b>318 223</b>	<b>483 021</b>	<b>602 084</b>	<b>8 234 792</b>	<b>8 256 792</b>

### 3.17 Détail des opérations de change

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
<b>Opérations de change comptant :</b>		
euros achetés non encore reçus	355 885	648
devises achetées non encore reçues	46 886	1 512
<b>Opérations de prêts/emprunts :</b>		
<b>Opérations de change à terme :</b>		
euros à recevoir contre devises à livrer	1 254 819	890 573
devises à recevoir contre euros à livrer	5 679 137	4 198 322
<b>Report/déport non couru :</b>		
à recevoir	29 682	12 810
à payer	6 389	2 023

### 3.18 Détail des instruments financiers à terme

(en milliers d'euros)	31.12.2022					
	Opérations de gestion de positions		Opérations de macro couverture		Opérations de micro couverture	
	Notionnel	Juste	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
<b>OPERATIONS FERMES</b>	<b>94 898 994</b>	<b>79 368</b>	<b>29 150 968</b>	<b>206 750</b>	<b>28 702 129</b>	<b>-935 545</b>
<b>Marchés organisés</b>	<b>4 309 888</b>	<b>10 349</b>				
Contrats de taux	4 309 888	10 349				
Autres contrats						
<b>Marchés gré à gré</b>	<b>90 589 106</b>	<b>69 019</b>	<b>29 150 968</b>	<b>206 750</b>	<b>28 702 129</b>	<b>-935 545</b>
Swaps de taux	84 322 506	150 715	29 150 968	206 750	28 113 123	-935 545
FRA						
Autres contrats	6 266 600	-81 696			589 006	
<b>OPERATIONS CONDITIONNELLES</b>	<b>42 888 810</b>	<b>13 763</b>				
<b>Marchés organisés</b>						
Options de taux						
Autres options						
<b>Marchés gré à gré</b>	<b>42 888 810</b>	<b>13 763</b>				
Caps, floors	41 263 886	-69 442				
Swaptions	893 841	6 534				
Options de change	332 845					
Dérivés de crédit	321 568					
Autres options	76 671	76 671				

En 2022, La Banque Postale a procédé, au sein des opérations de gestion de position, au reclassement de portefeuilles de dérivés de Position Ouverte Isolée vers la Gestion Spécialisée

Montant des notionnels reclassés :

Swaps de taux	33,1 Md€
Swaptions - Achat	0,3 Md€
Swaptions - Vente	0,1 Md€
Cap Floor - Achat	14,6 Md€
Cap Floor - Vente	13,9 Md€

(en milliers d'euros)	31.12.2021					
	Opérations de gestion de positions		Opérations de macro couverture		Opérations de micro couverture	
	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
<b>OPERATIONS FERMES</b>	<b>63 966 757</b>	<b>239 477</b>	<b>27 848 028</b>	<b>116 315</b>	<b>20 878 193</b>	<b>296 205</b>
<b>Marchés organisés</b>	<b>1 872 391</b>	<b>9 888</b>				
Contrats de taux	1 872 391	9 888				
Autres contrats						
<b>Marchés gré à gré</b>	<b>62 094 366</b>	<b>229 589</b>	<b>27 848 028</b>	<b>116 315</b>	<b>20 878 193</b>	<b>296 205</b>
Swaps de taux	57 053 676	166 424	27 848 028	116 315	20 778 649	295 869
FRA						
Autres contrats	5 040 690	63 165			99 544	336
<b>OPERATIONS CONDITIONNELLES</b>	<b>36 091 585</b>	<b>78 642</b>				
<b>Marchés organisés</b>						
Options de taux						
Autres options						
<b>Marchés gré à gré</b>	<b>36 091 585</b>	<b>78 642</b>				
Caps, floors	34 530 405	190				
Swaptions	700 000	926				
Options de change	57 083					
Dérivés de crédit	716 377	-10 195				
Autres options	87 721	87 721				

Il n'y a eu aucun transfert d'instruments financiers à terme d'une catégorie à l'autre.

### 3.19 Détail des instruments financiers à terme par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31.12.2022				31.12.2021			
	<= 1an	1 à 5 ans	> 5ans	Total	<= 1an	1 à 5 ans	> 5ans	Total
<b>OPÉRATIONS FERMES</b>	<b>69 420 134</b>	<b>45 147 145</b>	<b>38 184 813</b>	<b>152 752 092</b>	<b>37 054 214</b>	<b>48 957 829</b>	<b>26 680 936</b>	<b>112 692 979</b>
Contrats de taux	3 659 888	650 000		4 309 888	1 872 391			1 872 391
Contrats d'indices								105 680 353
Swaps de taux	60 072 123	43 841 697	37 672 777	141 586 597	31 246 942	47 843 969	26 589 442	
FRA								
Autres contrats	5 688 123	655 448	512 036	6 855 607	3 934 881	1 113 860	91 494	5 140 235
<b>OPÉRATIONS CONDITIONNELLES</b>	<b>6 550 950</b>	<b>23 140 416</b>	<b>13 197 446</b>	<b>42 888 812</b>	<b>7 078 193</b>	<b>22 334 710</b>	<b>6 678 684</b>	<b>36 091 587</b>
Caps, floors	5 889 264	22 320 348	13 054 275	41 263 887	6 744 638	21 224 805	6 560 963	34 530 406
Swaptions	328 841	501 000	64 000	893 841	280 000	390 000	30 000	700 000
Options de change	332 845			332 845	53 555	3 528		57 083
Dérivés de crédit		319 068	2 500	321 568		716 377		716 377
Autres options			76 671	76 671			87 721	87 721

#### 3.19.1 Répartition des encours ventilés selon le risque de contrepartie

(en milliers d'euros)	Encours bruts sains	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Brut 31.12.2022	Brut 31.12.2021
Créances sur les établissements de crédit	20 114 824	-	-	20 114 824	20 228 464
Créances sur la clientèle	109 527 936	829 507	404 846	110 762 289	101 051 577
Obligations et autres titres à revenus fixes	26 526 162			26 526 162	25 827 461
Effets publics	25 624 363			25 624 363	22 618 079
Engagements de financement et de garantie donnés	30 657 827	33 230	10 270	30 701 327	32 748 869
<b>TOTAL</b>	<b>212 451 112</b>	<b>862 738</b>	<b>415 115</b>	<b>213 728 965</b>	<b>202 474 450</b>

### 3.19.2 Provisions et dépréciations pour risque de contrepartie

(en milliers d'euros)	31.12.2021	Dotations	Reprises	Autres variations	31.12.2022
Créances sur les établissements de crédit et assimilées	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	725 671	807 852	(646 750)	-	886 773
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-
Effets publics	-	-	-	-	-
Actifs divers	17 197	227	(15 382)	-	2 042
<b>DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DES ELEMENTS D'ACTIFS (1) *</b>	<b>742 868</b>	<b>808 079</b>	<b>(662 132)</b>	<b>-</b>	<b>888 815</b>
Provisions sur engagement de financement et de garantie	98 343	69 897	(59 294)	-	108 946
Autres Provisions pour risque de contrepartie	-	-	-	-	-
Provision pour risque de contrepartie, inscrites au passif	98 343	69 897	(59 294)	-	108 946
<b>TOTAL DEPRECIATIONS POUR RISQUES DE CONTREPARTIE</b>	<b>841 211</b>	<b>877 977</b>	<b>(721 426)</b>	<b>-</b>	<b>997 761</b>
(1) : dépréciations pour risques de contrepartie, inscrites au passif					
Encours bruts sains	359 562	382 917	(293 492)	-	448 988
Encours bruts douteux non compromis	103 742	156 209	(129 739)	-	130 210
Encours bruts douteux compromis	279 565	269 596	(239 545)	-	309 617

## NOTE 4 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 4.1 Détail des Intérêts et produits/charges assimilés

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les Etablissements de crédit	1 901 795	1 199 462
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 540 208	1 396 876
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	674 642	607 737
Intérêts et produits assimilés sur opérations relatives à des dettes subordonnées	-	0
Autres intérêts et produits assimilés	219 017	225 167
<b>INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES</b>	<b>4 335 662</b>	<b>3 429 243</b>
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les Etablissements de crédit	(372 946)	(336 334)
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	(2 005 858)	(1 188 387)
Intérêts et charges assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	(301 419)	(181 851)
Intérêts et charges assimilés sur opérations relatives à des dettes subordonnées	(115 775)	(98 696)
Autres intérêts et charges assimilés	(56 929)	(62 500)
<b>INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES</b>	<b>(2 852 928)</b>	<b>(1 867 768)</b>

### 4.2 Revenu des titres à revenu variable

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Revenus des actions et autres titres à revenu variable	20 230	36 798
Revenus des titres de l'activité de portefeuille	4 767	11 746
Revenus des participations	1 359 769	972 121
<b>REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE</b>	<b>1 384 766</b>	<b>1 020 664</b>

## 4.3 Commissions

(en milliers d'euros)	31.12.2022		31.12.2021	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie et interbancaires	61 831	(12 345)	85 399	(7 048)
Opérations avec la clientèle	1 293 055	(77 767)	1 239 513	(64 106)
Opérations sur titres	0	(6 738)	0	(5 099)
Opérations sur instruments financiers à terme	-	(488)	6	(366)
Prestations de services financiers	1 263 894	(163 879)	1 274 205	(173 591)
Opérations de change	-	-	-	-
Autres commissions	28 153	-	37 788	-
<b>COMMISSIONS</b>	<b>2 646 932</b>	<b>(261 217)</b>	<b>2 636 910</b>	<b>(250 210)</b>

## 4.4 Résultats sur opérations de portefeuilles de négociation

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Résultat sur opérations sur titres de transaction	(5 139)	(5 885)
Résultat sur opérations sur instruments de change	213 320	(90 747)
Résultat sur opérations sur instruments financiers à terme	363 190	100 470
<b>GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION</b>	<b>571 370</b>	<b>3 838</b>

## 4.5 Résultats sur opérations de portefeuilles de placement et assimilés

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Résultat de cession des titres de placement	(33 061)	237 548
Autres produits et charges sur titres de placement	-	-
Dotations / reprises sur dépréciations des titres de placement et résultat sur opérations de couverture liées	(430 154)	(252 309)
<b>Gains ou pertes sur opérations sur titres de l'activité de placement</b>	<b>(463 214)</b>	<b>(14 761)</b>
Résultat de cession des titres de l'activité de portefeuille	(0)	0
Dotations / reprises sur dépréciations des titres de l'activité de portefeuille	7 011	34
<b>Gains ou pertes sur opérations sur titres de l'activité de portefeuille</b>	<b>7 011</b>	<b>34</b>
<b>GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES</b>	<b>(456 204)</b>	<b>(14 727)</b>

## 4.6 Autres produits et charges d'exploitation bancaire

(en milliers d'euros)	31.12.2022		31.12.2021	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Charges refacturées, produits rétrocedés et transferts de charges	31 416	-	21 855	-
Autres produits et charges divers d'exploitation	7 572	(78 568)	42 384	(65 054)
Dotations / reprises aux provisions autres produits et charges d'exploitation	7 299	(13 712)	7 723	(46 687)
<b>Autres produits et charges d'exploitation bancaire (1)</b>	<b>46 287</b>	<b>(92 280)</b>	<b>71 963</b>	<b>(111 740)</b>
<b>MONTANT NET DES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>(45 993)</b>		<b>(39 778)</b>	

## 4.7 Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Salaires et traitements	(302 935)	(278 389)
Retraites	(6 806)	(14 809)
Charges sociales	(123 312)	(115 882)
Intéressement et participation	(17 183)	(13 210)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération (1)	(39 850)	(36 606)
Autres frais	(14 109)	(15 833)
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>(504 196)</b>	<b>(474 728)</b>
Impôts et taxes	(41 327)	(29 249)
Loyers, charges locatives	(140 203)	(141 821)
Honoraires	(165 898)	(146 733)
Autres charges d'exploitation (2)	(3 430 180)	(3 508 541)
<b>AUTRES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>(3 777 608)</b>	<b>(3 826 344)</b>
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>(4 281 804)</b>	<b>(4 301 073)</b>

(1) La rémunération versée sur l'exercice 2022 aux membres du Directoire s'élève à 1 445 k€

A la date du 31 décembre 2022, aucun engagement de retraite complémentaire n'a été pris par La Banque Postale au profit des membres du Directoire.

Aucune autre opération n'a été conclue avec les membres du directoire à des conditions qui ne soient pas courantes.

## 4.8 Effectifs

	31.12.2022	31.12.2021
Personnel fonctionnaire	414	431
Personnel non fonctionnaire	3 378	3 071
<b>TOTAL EFFECTIF (1)</b>	<b>3 792</b>	<b>3 502</b>
Cadre	3 354	3 134
Non Cadre	438	368
<b>TOTAL EFFECTIF (1)</b>	<b>3 792</b>	<b>3 502</b>

(1) Effectif en équivalent agent année fin de période

## 4.9 Dotations aux amortissements et aux dépréciations

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Dotations aux amortissements des immobilisations d'exploitation	(217 519)	(284 953)
<i>Dont dotations aux amortissements des immobilisations d'exploitation corporelles</i>	(49 952)	(50 950)
<i>Dont dotations aux amortissements des immobilisations d'exploitation incorporelles</i>	(167 567)	(234 003)
Reprises d'amortissements des immobilisations d'exploitation	-	-
<b>Dotations nettes aux amortissements</b>	<b>(217 519)</b>	<b>(284 953)</b>
Dotations aux dépréciations des immobilisations d'exploitation	(3 640)	(3 640)
Reprises sur dépréciations des immobilisations d'exploitation	-	111 534
<b>Dotations nettes aux dépréciations</b>	<b>(3 640)</b>	<b>107 894</b>
<b>DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES</b>	<b>(221 159)</b>	<b>(177 059)</b>

## 4.10 Coût du risque

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
<b>Dotations aux dépréciations et provisions pour</b>		
Clientèle et établissements de crédit	(887 020)	(703 609)
Engagements par signature(1)	-	-
Titres (*)	-	6 218
Débiteurs divers	(1 243)	(3 544)
<b>DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS</b>	<b>(888 263)</b>	<b>(700 935)</b>
<b>Reprises sur dépréciations et provisions pour</b>		
Clientèle et établissements de crédit	707 103	595 192
Engagements par signature (1)	-	-
Titres (*)	-	-
Débiteurs Divers	1 630	6 883
<b>REPRISES SUR DEPRECIATIONS</b>	<b>708 733</b>	<b>602 075</b>
<b>Pertes et récupérations</b>		
Pertes sur engagements par signature	-	-
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des dépréciations	(22 833)	(23 928)
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par dépréciations	(22 995)	(21 052)
Récupération sur créances amorties	5 977	3 159
<b>PERTES ET RECUPERATIONS</b>	<b>(39 851)</b>	<b>(41 822)</b>
<b>COUT DU RISQUE</b>	<b>(219 380)</b>	<b>(140 681)</b>

(1) Les mouvements de dépréciations liées à un risque de contrepartie sont détaillés en note 3.19.2

## 4.11 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Gains ou pertes sur cession des immobilisations corporelles	65	24
<b>GAINS OU PERTES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES</b>	<b>65</b>	<b>24</b>
Gains ou pertes sur cession des titres d'investissement et autres titres détenus à long terme	96 930	716 124
Dotations / reprises sur dépréciations	(246 648)	(31 599)
Dont solde en bénéfice ou perte des opérations sur titres d'investissement et autres TDLT	(246 648)	(31 599)
<b>GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME</b>	<b>(149 718)</b>	<b>684 525</b>
<b>GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>(149 653)</b>	<b>684 549</b>

## 4.12 Charge d'impôt

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Impôt sur les sociétés	(734)	4 865
<b>CHARGE D'IMPÔT</b>	<b>(734)</b>	<b>4 865</b>
Déficits reportables	809 340	338 519

## NOTE 5 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Pour réaliser son activité, la Banque Postale a recours aux services de La Poste.

La Banque Postale a notamment recours :

- au personnel de la ligne Conseil Bancaire de l'Enseigne de La Poste dans le cadre de la commercialisation de ses produits et services bancaires, financiers et de placements de produit d'assurance
- au personnel de La Poste affecté aux Centres Financiers nationaux, régionaux et au Siège de la DREC (Direction de la Relation Client) pour la réalisation des activités de production bancaire et de commercialisation au nom de la Banque
- au personnel du siège des Services Financiers de La Poste
- au personnel affecté à la ligne d'expertise Commerciale bancaire des Services Financiers.

Ces prestations sont refacturées par La Poste à la Banque sur la base d'un prix, déterminé en fonction des coûts supportés par La Poste compte tenu du temps de réalisation de ces opérations. Ces coûts sont refacturés à l'euro/l'euro.

La charge relative à l'ensemble des prestations réalisées par La Poste pour les besoins de La Banque Postale s'élève à 2 725 millions d'euros au 31 décembre 2022.

L'ensemble des transactions effectuées par La Banque Postale avec des parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché.

## NOTE 6 - DETAIL DES IMPLANTATIONS DANS LES TERRITOIRES NON COOPERATIFS

La Banque Postale n'exerce pas d'activité et n'a pas recensé d'implantations dans les territoires fiscalement non-coopératifs en application de l'article L. 511-45 du Code monétaire et financier et l'arrêté du ministre de l'économie du 6 octobre 2009

## NOTE 7 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS DETENUES PAR LA BANQUE POSTALE AU 31 DECEMBRE 2022

Société / SIREN / Siège social	Valeur comptable des titres détenus										Observations
	Capital	Réserve et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenu (en %)	Brute	Nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Activité
<b>SCI Tertnaire Saint Romain</b> 478 301 286 115, rue de Sèvres 75275 PARIS Cedex 06	64 002	7 567	100%	117 000	117 000	35 103		14 523	6 708	6 707	Société de location de biens immobiliers
<b>SCI CRSF METROPOLE</b> 445 061 369 115, rue de Sèvres 75275 PARIS Cedex 06	256 412	16 062	100%	256 412	256 412	-	-	43 314	10 896	10 897	Société de location de biens immobiliers
<b>SCI CRSF DOM</b> 445 047 442 115, rue de Sèvres 75275 PARIS Cedex 06	2 333	1 271	100%	2 332	2 332	-	-	593	162	-	Société de location de biens immobiliers
<b>Louvre Banque Privée</b> 384 282 968 62 rue du Louvre, 75002 PARIS	144 463	14 077	100%	238 624	238 624	3 570 506	30 692	137 515	37 132	35 875	Banque
<b>LBP Home Loan SFH</b> 522 047 570 115, rue de Sèvres 75275 PARIS Cedex 06	244 000	5 268	100%	244 004	244 004	25 000	25 276 658	4 810	473	-	Société de conseil en services financiers
<b>Ma French Bank</b> 828 624 759 115, rue de Sèvres 75275 PARIS Cedex 06	258 000	(124 558)	100%	452 369	191 151	-	-	8 752	(69 811)	-	Banque
<b>Domiserve</b>	50	1 458	100%	15 000	15 000			903	573		

797 829 983 106 avenue Marx Dormoy 92120 Montrouge											Chèque emploi service universel
<b>La Banque Postale Leasing &amp; Factoring</b>											
514 613 207 115, rue de Sèvres 75275 PARIS Cedex 06	275 000	(92 019)	100%	275 000	275 000	8 072 371	2 601 034	82 197	22 135	-	Société financière
<b>SOFIAP</b>											
391 844 214 7 rue Pierre Levée 75011 PARIS	68 138	34 330	66%	43 034	43 034	2 245 720	150 000	20 898	3 064	-	Société financière
<b>Esyness</b>											
522 058 544 115, rue de Sèvres 75275 PARIS Cedex 06	16 060	(5 193)	100%	25 200	18 814	-	-	689	(4 664)	-	Société de conseil en services financiers
<b>LBP Prévoyance</b>											
419 901 269 30 Bd Gallieni, 92130 Issy-les- Moulineaux	5 202	257 913	100%	344 135	344 135	-	-	533 540	52 841	123 590	Société d'assurance
<b>KissKiss BankBank</b>											
512 211 004 34 rue de Paradis 75010 Paris	24 605	(7 303)	100%	68 700	17 490	8 627	-	2 815	(5 878)	-	Société de financement collaboratif
<b>Transactis</b>											
479 874 257 Imm. le Delta - 1/3 bd des Bouvets - 92000 Nanterre	23 148	61	50%	23 474	23 474	26	-	147 867	280	-	Acivité de Services financiers - Holding
<b>LBP Consumer Finance</b>											
487 779 035 1 - 3 avenue François Mitterand 93200 Saint Denis	2 200	773 113	100%	377 451	377 451	5 626 000	-	300 968	106 891	481 936	Acivité de distribution de crédits
<b>LBP IARD</b>											
493 253 652 30 Bd Gallieni, 92130 Issy-les- Moulineaux	146 952	41 896	100%	352 334	352 334	-	-	419 792	56 333	9 548	Société d'assurance

<b>CNP Assurance</b> 341 737 062 4, Place Raoul Dautry - 75015 Paris	686 618	12 231 683	100%	8 710 888	8 710 888	-	1 657 329	1 191 373	585 329	Société d'assurance	
<b>EasyBourse</b> 484 014 410 115 rue de Sevres, 75275 PARIS Cedex 06	7 000	825	100%	26 360	26 360	503	-	14 115	1 601	-	Courtage de valeurs mobilières et de marchandises
<b>LBP Conseil en Assurances</b> 632 029 302 30 Bd Gallieni, 92130 Issy-les- Moulineaux	117	1 007	100%	5 336	5 336	-	-	21 782	13 259	13 259	Activité des agents et courtiers d'assurance
<b>LBP Asset Management Holding</b> 879 555 183 34 rue de la Fédération, 75015 PARIS 15	7 274	274 467	75%	119 289	119 289	16 652			32 191	79 026	Acivité des sociétés holding

## NOTE 8 - LA BANQUE POSTALE – TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en euros)	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Situation financière</b>					
Capital social	4 046 407 595	4 631 654 325	6 585 350 218	6 585 350 218	6 585 350 218
Nombre d'actions	35 186 153	40 275 255	80 309 149	80 309 149	80 309 149
<b>Résultat global</b>					
Chiffre d'affaires *	6 909 831 901	6 564 988 235	6 179 830 956	7 166 494 815	8 532 516 879
Résultat avant charges d'impôts société, dotations aux amortissements et dotations nettes aux provisions	550 101 422	508 222 820	303 001 243	648 355 268	452 771 845
Impôts sur les bénéfices	(5 107 654)	(140 976 863)	(70 486 952)	(4 865 451)	(734 226)
Résultat après charges d'impôts société, dotations aux amortissements et provisions	124 893 058	288 928 951	(409 951 293)	1 155 622 315	602 084 048
Bénéfice distribué (proposition)	326 527 500	351 200 224	171 058 487	1 541 935 661	476 233 254
<b>Résultat réduit à une action</b>					
Résultat après charges d'impôts société, avant dotations aux amortissements et provisions	15,49	9,12	2,90	8,01	5,63
Résultat après charges d'impôts société, dotations aux amortissements et provisions	3,55	7,17	(5,10)	14,39	7,50
Bénéfice distribué (proposition)	9,28	8,72	2,13	19,20	5,93
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen	2 957	3 169	3 292	3 491	3 675
Montant de la masse salariale	196 013 751	212 626 297	226 761 694	247 186 567	266 659 423
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc..)	96 949 126	112 332 165	118 968 438	131 714 418	137 420 877

\* Il s'agit de l'ensemble des produits d'exploitation bancaire (les résultats des opérations financières sont pris pour leur montant net).